



**Rencontre d'information :
Quartier des spectacles
15 avril 2008**

La rencontre d'information sur le projet du quartier des spectacles organisée par la table de concertation du faubourg Saint-Laurent (TCFSL) a suscité beaucoup d'engouement car plus de 75 participants, majoritairement résidents, mais aussi commerçants et organismes communautaire ont répondu favorablement à l'invitation de la table.

Suite au mot de bienvenue de Mr Rosario Demers, président de la TCFSL, la parole est donnée à Mme Anjali Mishra, directrice de développement du partenariat du quartier des spectacles, pour une présentation de celui-ci et la mise en contexte du projet.

M. Clément Demers, directeur général du quartier international de Montréal, a présenté quant à lui, le programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier des spectacles.

A suivi une période d'échange avec l'auditoire, où M. Clément Demers, a répondu aux questions des citoyens.

Pour l'information du public, il est signalé la tenue d'une soirée de consultation organisée par l'arrondissement de Ville-Marie et qui portera sur ce PPU du quartier des spectacles. La soirée se tiendra le 5 mai prochain.

Pour toute information complémentaire et consulter le document du PPU :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=87_1425378&_dad=portal&_schema=portal

Principales informations ressorties de l'échange avec l'auditoire

Q : Quel genre de câblage sera installé dans le quartier? Y aura t-il un accès universel au métro ?

R : Tous les services publics tels que gaz métro, hydro et Bell vont mettre à jour leurs installations. L'accès au métro reste une préoccupation, mais des pistes de solution sont mises de l'avant telles que multiplier et allonger les corridors afin de favoriser l'espace piétons. Le PPU peut regarder avec la STM ce qui est envisageable de faire. Il souhaite une accessibilité universelle.

Q : Qu'est ce que la place de l'adresse symphonique du Québec?

R : En fait, il s'agit d'une terminologie temporaire pour désigner l'actuel quadrilatère situé à l'est de la place des arts, entre le boulevard de Maisonneuve, la rue Clark vers le nord et la rue St-Urbain vers le sud. Cette place sera redessinée et remodelée avec des espaces verts tout en permettant l'usage piétonnier en réduisant entre autres, la vitesse des automobilistes par un nouveau tracé du boulevard de Maisonneuve. La stratégie c'est qu'en ville les gens aillent moins vite.

Q : Quelle a été la démarche des séances de « partenering » ?

R : Différentes personnes représentatives de divers milieux se sont réunies pendant deux jours pour partager la même information, en vue d'en arriver à définir les objectifs.

Q : Comment ont-elles été ciblées ?

R : Les participants viennent du milieu des affaires, du milieu culturel, des divers paliers du gouvernement, des services municipaux et de l'arrondissement.

Q : Le projet de l'esplanade Clark, où va-t-il se situer ?

R : Au nord de la rue Ste-Catherine. Il n'y aura aucun stationnement de surface dans l'espace public ni autour de l'esplanade.

Q : Dans le cadre du mandat d'analyse du potentiel immobilier, y a-t-il eu des évaluations pour certaines zones résidentielles ?

R : Seul, le secteur de la place des Arts a été analysé et on lui a attribué des fonctions culturelles, de bureau et commerciales. L'évaluation des zones résidentielles est plus délicate à faire à cause des festivals. De plus, cela relève des règles de zonage de l'arrondissement.

Q : A-t-on pris en considération que la plupart des espaces verts deviennent des lieux d'itinérance ?

R : Cela a été traité dans l'étude où plusieurs questions font référence à la problématique. La Ville et l'Arrondissement se penchent là-dessus, de même que le gouvernement du Québec. À remarquer qu'au nouveau Quartier International de Montréal, on trouve des gens en situation d'itinérance qui sont là mais qui ne dérangent pas... bien entendu, c'est plus difficile avec des gens qui ont des problèmes de santé mentale. C'est aussi une question de santé publique.

Q : Qui est le maître d'œuvre du projet ? Quel en est l'échéancier ?

R : La ville de Montréal est maîtresse d'œuvre pour l'ensemble du projet. Pour ce qui est de la première phase, celle de l'îlot Balmoral, dont les travaux sont déjà commencés, la réalisation est assurée par la SHDM. Et l'échéancier est mai 2009. Le QIM (quartier international de Montréal) joue un rôle de consultant auprès de la ville de Montréal dans le processus.

Q : Des toilettes publiques sont-elles prévues dans les espaces publics ? Seront-elles signalisées à l'extérieur ?

R : Il est possible de développer des toilettes intégrées dans les bâtiments à construire plutôt que des toilettes publiques sur l'espace public, qui s'avèrent plus complexes à gérer. Des signalisations extérieures sont prévues.

Q : L'accès au transport en commun semble pénalisé, les déplacements et les livraisons d'épicerie aux habitations Jeanne-Mance plus difficiles ?

R : En effet, pendant la période des festivals, le transport en commun est détourné. Les rues sont mises à contribution. Il va en être de même dans le futur. Toutefois, le réseau piétonnier est prolongé par des accès universels mais il reste que les équipements actuels du métro ne sont pas adéquats.

Q : Comment donner une dimension humaine à ces places publiques ? L'esplanade de la place des Arts n'est pas occupée, on n'y a pas accès. Il faut quelque chose qui nous réunit comme société. En plus des grands festivals, comment s'assurer d'avoir des activités à taille humaine ?

R : Pour les festivals, l'arrondissement et la ville vont gérer les occupations de la rue. En d'autres temps, la dimension humaine est vue par le biais d'espaces verts et paysagés, par l'installation de fontaines et de bancs.

Q : Quelle va être l'animation de l'espace les autres mois (9) ? Qui va gérer l'accès à cet espace pour l'animer ?

R : La ville va gérer l'utilisation des lieux. Au niveau de l'occupation, des fontaines sans bassins vont couvrir l'ensemble du triangle. Possibilité d'une patinoire sur l'esplanade Clark durant l'hiver, mais rien n'est certain à ce sujet. La question de l'animation de ces espaces demeure une préoccupation.

Q : Ces endroits vont-ils être préservés d'affichage publicitaire ?

R : Des réflexions sont faites à ce sujet afin de travailler à un affichage culturel et non commercial.

Q : Existe-t-il des recommandations pour le bâti futur ?

R : Il est prévu de construire des bâtiments en alignement à la rue, de rendre le parcours agréable par des rez-de-chaussée animés et des trottoirs paysagés.

Q (commentaire) : La rue st-Laurent est dans un état lamentable. Elle défait tout ! Qu'est-ce qui arrive avec cette rue ?

R : Des travaux ont déjà été réalisés sur cette rue : réfection et élargissement des trottoirs, notamment.

Q : Des stationnements sont-ils prévus ?

R : Il y a possibilité de construire des stationnements sous l'esplanade de la rue Clark. Des études à ce sujet sont en cours.

Conclusion :

Les personnes présentes à la soirée n'ont ni démontré d'opposition au projet de PPU ni d'enthousiasme.

Les préoccupations des citoyens présents sont surtout au niveau de l'occupation de l'espace public en dehors des festivals et de l'animation de ces places. L'aménagement des espaces publics est donc majeur pour faciliter une utilisation agréable de l'espace et attirer les gens dans le quartier en dehors des festivals. La question des toilettes publiques semble encore une fois occultée de l'aménagement et les personnes présentes ont regretté l'absence de toilettes publiques dans le projet de PPU.

Les participants sont également préoccupés par l'accessibilité à leur lieu de résidence pendant les festivals, tant pour le transport en commun que pour l'accès en automobile. (Notamment pour les habitations Jeanne Mance).

Les personnes présentes semblaient peu connaître les projets liés au quartier des spectacles (le 2-22, la maison du festival de jazz, la maison Équiterre, les grands ballets ...).

Nom du document : **Compte rendu forum Quartie des spectacles version finale**
Répertoire : **C:\Users\tcfs\Documents**
Modèle : **C:\Users\tcfs\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\Normal.dotm**
Titre :
Sujet :
Auteur : **Client**
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : **2008-05-05 10:10:00**
N° de révision : **2**
Dernier enregistr. le : **2008-05-05 10:10:00**
Dernier enregistrement par : **tcfs**
Temps total d'édition : **5 Minutes**
Dernière impression sur : **2008-05-05 16:55:00**
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : **4**
Nombre de mots : **1 253 (approx.)**
Nombre de caractères : **6 895 (approx.)**

La table de concertation du Faubourg Saint-Laurent

- Composée de résidents, de commerçants, de travailleurs, de membres de groupes communautaires et de groupes culturels
- Favorise la communication, les échanges et la concertation
- Contribue à la construction communautaire et fait la promotion d'un développement humain, harmonieux et durable



La table de concertation du Faubourg Saint-Laurent

Présentation issue de :

- La rencontre d'information organisée le 15 avril dernier
- Les recommandations à l'équipe chargée d'élaborer un PPU dans le pôle ouest du Quartier des spectacles par la TCFSL et la Cdu de faubourg Saint-Laurent en mai 2007



Rencontre d'information sur le quartier des spectacles 15 avril 2008

- 75 participants (surtout des résidents)
- Présentation d'Anjali Mishra et de Clément Demers
- Période d'échanges avec l'auditoire



Faits saillants de la rencontre

- Pas d'enthousiasme ni d'opposition au projet de quartier des spectacles
- Méconnaissance du projet et des projets associés (Équiterre, grands ballets, maison du festival de jazz ...)
- Forte préoccupation pour ce que sera l'animation sur rue hors des périodes de festivals



Faits saillants de la rencontre

- Une question a soulevé des applaudissements : Y-aura-t-il des toilettes publiques ?
- Quels sont les projets pour la rue Saint-Laurent ?
- Quels seront les projets résidentiels ?
- Les citoyens souhaitent que le projet conserve une dimension humaine



Les recommandations de la TCFSL PPU Quartier des spectacles

- Tenir compte d'une vision plus large du secteur
- Affirmer les liens piétonniers avec le Vieux-Montréal
- Soigner le lien entre le QdS et le centre-ville à l'ouest (Centre des Affaires) ainsi qu'à l'est (Quartier Latin et Village)



Les recommandations de la TCFSL Les projets structurants et d'aménagement du domaine public

- Améliorer l'interface entre la fonction lieux de spectacles et la vie de quartier, notamment avec les secteurs plus résidentiels
- Suppression des trottoirs de la rue Sainte-Catherine : S'assurer que cela va favoriser la marche à pied. S'assurer que cela soit sécuritaire pour les piétons, notamment les enfants



Les recommandations de la TCFSL Les projets structurants et d'aménagement du domaine public

- Assurer l'animation des Plateaux des festivals tout au long de l'année en concertation avec les besoins locaux
- Vitrites habitées de la rue Jeanne-Mance : S'assurer de leur viabilité en dehors des festivals. S'assurer que leur impact énergétique s'inscrit dans une perspective de développement durable



Les recommandations de la TCFSL Les projets structurants et d'aménagement du domaine public

- Prévoir des aménagements et des ouvertures de commerces pour favoriser l'animation sur rue toute l'année
- Mettre en place un réseau d'affichage culturel, original, accessible et distinctif



Les recommandations de la TCFSL Les partenariats

- Animation des places publiques : impliquer les organismes locaux existants, notamment ceux s'intéressant à l'occupation de l'espace publique



Les recommandations de la TCFSL La stratégie du développement immobilier

- La stratégie du développement immobilier devrait porter une attention particulière aux artistes et aux artisans (espaces d'habitation et d'ateliers de création abordables, galeries et lieux de diffusion)
- S'assurer que le QdS ne devienne pas un simple lieu de transit



Les recommandations de la TCFSL La stratégie réglementaire

- Site et abord du métro Saint-laurent : permettre un zonage pour des ateliers habitation d'artistes



Recommandations à l'équipe chargée d'élaborer un Programme particulier d'urbanisme dans le pôle ouest du *Quartier des spectacles*

Document conjoint préparé par:

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DU FAUBOURG SAINT LAURENT

Et :

LA TABLE DE CONCERTATION DU FAUBOURG SAINT LAURENT

PRÉAMBULE

La *Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent (FSL)* et la *Table de concertation du FSL* sont des associations formées par des riverains du Faubourg Saint Laurent et qui oeuvrent au développement durable de ce territoire. Ensemble, elles regroupent une centaine de membres issus de tous les milieux : commercial, institutionnel, culturel et communautaire.

Les deux organisations traitent des enjeux du territoire couvert par le *Faubourg Saint-Laurent* et qui recoupe celui du *Quartier des spectacles*. Elles se sont associées pour formuler une position commune concernant le projet de mise en place d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le territoire situé dans le pôle ouest du Quartier des spectacles.

Nos deux organisations se réjouissent de cette initiative de la Ville de Montréal et de l'Arrondissement de Ville-Marie. Nous sommes disposés à y participer dans la mesure de nos compétences et d'y apporter notre expérience de riverains ainsi qu'une réflexion riche des nombreuses années que nous y avons travaillé et vécu.

Notre réflexion est formulée dans l'ordre suivant :

- Considérants et recommandations en rapport avec l'ensemble du Faubourg Saint-Laurent;
- Considérants et recommandations spécifiques pour le territoire particulier couvert par le PPU;
- Documents et références.

Nous présumons que l'équipe responsable de l'élaboration de ce PPU va s'inspirer des études et des visions déjà élaborées par les acteurs de ce quartier.

Pour une vision d'ensemble du Faubourg Saint-Laurent

Nous invitons l'équipe chargée d'élaborer le PPU à prendre en compte les éléments contextuels de l'ensemble du *Faubourg Saint-Laurent* et pas seulement les réalités du territoire retenu dont la délimitation nous semble quelque peu artificielle.

Au sud, le Palais des congrès et le Quartier international de Montréal arrivent au terme de leur processus de restructuration. Au sud est, le CHUM et le projet de Quartier de la santé ont déjà fait l'objet de l'annonce d'un éventuel PPU, comprenant d'importants investissements. Dans cette partie est du centre-ville, il reste un secteur composite appelé le Faubourg Saint-Laurent avec son Quartier chinois, son Quartier latin, son Quartier des spectacles, ses vastes emplacements institutionnels, ses espaces commerciaux, les Habitations Jeanne-Mance et les zones résidentielles, une courtepoinTE dont les parties se juxtaposent ou s'emboîtent.

Nous faisons valoir que :

- ce territoire nécessite une intervention d'ensemble en fonction de son potentiel et de ses réalités propres. Il ne peut être vu comme le simple prolongement vers l'est du centre des affaires. Il fait appel à un autre langage urbanistique;
- ce territoire ne peut être traité comme un quartier à thème unique. Le programme d'urbanisme devra être une confirmation de son caractère multifonctionnel et de la diversité de ses formes d'expression.

Le complexe des Habitations Jeanne-Mance (HJM), au centre du Faubourg et contigu au territoire du PPU, fera bientôt l'objet d'un examen en profondeur par la Ville de Montréal en concertation avec le milieu. Il y sera question de son état actuel, de ses équipements, de son devenir et de son intégration au quartier. Dans une perspective d'intégration des espaces et des fonctions, il nous semble important que le programme particulier d'urbanisme tienne compte aussi des changements éventuels à venir aux Habitations Jeanne-Mance.

Conséquemment, nous croyons que le traitement du PPU annoncé pour le pôle ouest du Quartier des spectacles devrait être précédé d'un exercice de vision plus large du secteur comprenant l'ensemble du Faubourg Saint-Laurent. Et puis, que l'on envisage dès maintenant, une deuxième phase du PPU couvrant le reste du territoire du Faubourg, sur la base d'une vision d'ensemble cohérente et équilibrée des diverses fonctions.

Les responsables de l'élaboration du PPU devraient également s'inspirer des projets qui ont été réalisés ou qui sont en voie de réalisation dans d'autres grandes villes.

Voici quelques exemples. « The Toronto Entertainment District ». Ce quartier est devenu une destination de divertissement parmi les plus prisées en Amérique du Nord. Créé dans un quartier en déclin, il est devenu un lieu vibrant où se côtoient des centaines de restaurants, bars, boutiques, hôtels, galeries d'art, attractions, théâtres et spectacles qui en font La Mecque de la culture, bourdonnante d'activités et de diversité. Toujours à Toronto, le futur « Festival Center » va intégrer les activités d'un grand festival du film, du développement domiciliaire, un musée, une bibliothèque, un cinéma et un centre de référence artistique. Autre exemple : la revitalisation du centre de Marseille illustre à sa façon comment on peut réussir à conjuguer nouveaux aménagements, logements, commerce, un grand musée et l'appropriation d'anciens entrepôts par des organismes artistiques qui ont fait du cœur de la ville un attrait culturel incontournable.

Principes prioritaires d'intervention

Parmi les recommandations qui figurent dans le texte ci-après, nous attirons l'attention de l'équipe du PPU sur ce que nous considérons être des principes prioritaires d'intervention qui devraient guider tant le processus que les résultats recherchés par l'exercice de planification du PPU :

- **L'établissement des interfaces entre la fonction lieux de spectacles et la vie de quartier, notamment pour ce qui a trait à la fonction résidentielle, à la mixité sociale, à la circulation automobile, à vélo et à pied, à l'aménagement des espaces publics, aux services et commerces de proximité, de restauration et de divertissement.**

- **L'élaboration d'un plan d'urbanisme en fonction de la vie de jour des populations, autant que la vie nocturne, la vie pendant la saison froide, autant qu'en saison chaude.**
- **Une attention spéciale aux artistes et aux artisans : espaces d'habitation et d'ateliers de création abordables, galeries et lieux de diffusion.**
- **La création de conditions de viabilité et de rentabilité des entreprises culturelles du quartier**
- **La promotion du développement d'un centre ville écologique et durable.**
- **L'adhésion des riverains et des acteurs du quartier en les invitant à participer à l'exercice d'élaboration du PPU de façon à ce que le milieu se réapproprie le quartier.**

Enfin nous tenons à souligner qu'ayant travaillé et parfois vécu dans ce quartier pendant de nombreuses années, nous avons la conviction profonde que sa revitalisation ne se fera pas seulement par la valorisation de ses fonctions. Il faut éviter de faire de ce quartier historique un simple lieu de transit dans lequel on vient pour étudier, s'amuser ou se faire soigner. Il faudra aussi l'habiter et pour ce faire le rendre attrayant pour de jeunes familles et de jeunes travailleurs grâce à une offre de logements de qualité et à prix abordables.

1. CONSIDÉRANTS ET RECOMMANDATIONS POUR L'ENSEMBLE DU FAUBOURG SAINT-LAURENT

▪ Considérant l'enracinement historique du Faubourg Saint-Laurent

Prolongement du Vieux Montréal, le Faubourg Saint-Laurent est né au milieu du 18^{ème} siècle. Dès 1813, le quartier accueille déjà le tiers de la population de la ville¹. C'est aussi assez vite un foyer artisanal, industriel et commercial.

Le Faubourg Saint-Laurent a été un lieu d'immigration juive, chinoise, italienne. Plus récemment, l'immigration s'est diversifiée avec la venue de jeunes familles asiatiques, africaines et latino-américaines occupant essentiellement le site des Habitations Jeanne-Mance.

¹ Hudon P. et Potvin S. De quel quartier s'agit-il , revue ARQ, La revue d'architecture no. 128 août 2004.

L'arrivée de l'Université Laval en 1878 jette les bases de ce qui deviendra le Quartier latin dans le pôle est du Faubourg, avec ses maisons d'enseignement, ses cafés et ses habitations bourgeoises. À l'ouest, sur le boulevard Saint-Laurent, la construction du Monument national (1890) consacre la vocation culturelle du quartier, avec ses salles de spectacles, ses lieux de création et de divertissements. Plus tard au vingtième siècle, l'hôpital Saint-Luc et les autres centres de soins de santé annoncent ce qui deviendra éventuellement le Quartier de la santé. Supportées d'abord par les Églises, de nombreuses œuvres socio-communautaires – toujours actives aujourd'hui, se sont implantées dans le Faubourg.

L'histoire a fait du Faubourg Saint-Laurent, un quartier urbain de centre-ville, multiple dans ses fonctions, habité, socialement diversifié, largement occupé par des institutions et des entreprises culturelles bien enracinées, à vocation métropolitaine et nationale, mais aussi un quartier qui a subi un processus de déstructuration au cours des dernières décennies.

- **Considérant les reculs et les avancées des cinquante dernières années**

À partir des années 60, le Faubourg Saint-Laurent a perdu une bonne partie de sa population résidente.

Le cadre bâti s'est détérioré, plusieurs maisons ont été détruites. La construction des grandes artères a eu pour effet de briser la trame urbaine du quartier. La fonction commerciale est entrée dans une phase de stagnation dont elle n'est pas encore sortie.

Des investissements immobiliers importants, réalisés principalement par les institutions du savoir, ont eu un certain impact sur l'ensemble de la structure urbaine, mais leur effet sur la revitalisation du secteur reste limité. Les salles de spectacles se sont multipliées ou ont été rénovées, mais des mesures de consolidation du marché sont à prendre. Le milieu artistique, et le quartier tout entier, se sont appauvris avec l'exode des artistes et des artisans, notamment depuis l'évacuation des locataires de l'Îlot Balmoral.

- **Considérant le besoin de cohérence dans les développements actuels.**

Le Quartier des spectacles et la vision englobante centrée sur le culturel élaborée par le Partenariat Quartier des spectacles, l'expansion de l'UQAM, la construction de la Grande Bibliothèque, l'augmentation de l'offre résidentielle, les perspectives de repositionnement du complexe des Habitations Jeanne-Mance, l'augmentation des activités festives, dont les nombreux festivals, enfin le projet CHUM 2010, tout cela témoigne de l'exceptionnelle vitalité du quartier.

Mais on perçoit aussi le besoin d'assurer une plus grande cohérence dans tous ces nouveaux développements et une vision d'ensemble pour éviter que des secteurs entiers soient laissés à l'abandon : la trame commerciale, le patrimoine bâti, les problèmes de circulation, etc. Une situation qui, non seulement compromet la vie de quartier, mais risque aussi de lui faire perdre ses attraits propres et ses avantages comparatifs dans l'ensemble montréalais.

- **Considérant la diversité des conditions de développement des formes d'expression culturelle dans le quartier**

Les lieux de diffusion se sont multipliés dans le quartier, mais le marché du spectacle bouge et la fidélité de la clientèle n'est plus assurée compte tenu de l'offre accrue en provenance de salles de qualité établies dans la couronne montréalaise qui peuvent miser sur du stationnement gratuit, un soutien des municipalités et des forfaits de saison. Dans le faubourg, les petits lieux de création et de diffusion demeurent dans un état précaire et sont peu soutenus. De plus, les artistes et les artisans éprouvent des difficultés à accéder à des espaces abordables. Il existe toutefois un fort potentiel de développement de la recherche et de la création artistiques, notamment dans le secteur des nouvelles technologies avec près de 70,000 emplois occupés par de jeunes travailleurs dans un rayon de moins de 1,5 kilomètres du centre du Faubourg Saint Laurent.

- **Considérant les enjeux sociaux et les questions reliées à l'occupation des espaces publics**

Le Faubourg Saint-Laurent est reconnu comme un quartier où se concentrent diverses formes de marginalités : de nombreuses personnes en situation d'itinérance, des jeunes de la rue, quelques groupes criminalisés. La cohabitation dans les espaces publics est particulièrement difficile.

- **Considérant certains acquis relatifs à l'ouverture des institutions du milieu aux enjeux du quartier**

Ces années-ci, des institutions comme la Grande Bibliothèque, l'UQAM, le CHUM ont manifesté une plus grande ouverture à leur environnement urbain de quartier. La Ville de Montréal estime que la consolidation des Habitations Jeanne-Mance implique un processus d'intégration au quartier et une implication de la population. Le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance a créé un comité de vigie sur le développement social et entend travailler plus étroitement avec la population.

▪ **Considérant l'identité du Faubourg Saint-Laurent**

Un quartier multifonctionnel, un espace habité, un milieu de vie, une présence significative d'institutions culturelles, d'institutions d'enseignement et de santé, un espace d'affaires, un lieu d'effervescence culturelle et intellectuelle, un haut lieu de célébration collective, de création et de divertissement, et tout cela sur un même territoire, voilà la marque distinctive de ce quartier.

▪ **Considérant le besoin pour la Ville de Montréal d'accroître ses revenus de taxation et la volonté d'accroître la richesse collective du centre-ville.**

▪ **Enfin, considérant :**

que le développement du Faubourg Saint-Laurent et celui du territoire du Quartier des spectacles en particulier dépend largement du caractère attractif de cette zone du centre-ville;

qu'une offre culturelle, institutionnelle, commerciale et résidentielle de qualité est déterminante pour la vitalité de cette partie est du centre-ville de Montréal;

que la collectivité et les acteurs locaux ont des points de vue à exprimer sur ce que devrait être ce programme particulier d'urbanisme;

nous formulons les recommandations suivantes :

1.1 Que l'équipe chargée de mettre en place le PPU prévoit un mécanisme souple de consultation auprès des acteurs du milieu et de la collectivité locale, en vue, d'une part, d'établir les principes de cohérence avec les développements actuels et futurs de tout le secteur, d'autre part de s'assurer de l'adhésion des riverains.

1.2 Qu'elle définisse son cadre de référence en tenant compte des acquis historiques et de la composition actuelle du Faubourg Saint-Laurent et qu'elle prenne en considération :

1.2.1 la conservation du caractère multifonctionnel du quartier et de son originalité : espaces résidentiels mixtes, trame commerciale, fonction institutionnelle, dominance art et culture

- 1.2.2 l'ouverture aux diverses formes d'expression telles les événements culturels et festifs organisés, les galeries d'art, les cafés les musées, les petits lieux de diffusion musicale, les librairies, etc.
 - 1.2.3 l'affirmation des liens piétons avec le Vieux Montréal et intégration fonctionnelle avec le centre-ville ;
 - 1.2.4 les facilités d'accueil et de services pour les populations qui fréquentent le quartier : consommateurs de produits culturels, travailleurs, visiteurs, étudiants, touristes et autres consommateurs de centre-ville.
- 1.3 Que l'équipe chargée de définir le Programme particulier d'urbanisme prenne en considération :
- 1.3.1 le cadre plus large du territoire du Faubourg Saint-Laurent, incluant le développement des Habitations Jeanne-Mance et d'autres zones résidentielles, le Quartier latin, le futur Quartier de la santé, le Quartier chinois.
 - 1.3.2 qu'elle considère l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour la zone identifiée comme la première phase d'un programme plus large qui devrait couvrir ultérieurement l'ensemble du Faubourg.
 - 1.3.3 Que l'équipe chargée de l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme Intègre à sa planification les variables suivantes :
 - la cohérence urbaine des fonctions pour tout le territoire du Faubourg Saint-Laurent;
 - l'intégration des espaces;
 - la mixité sociale;
 - le milieu de vie;
 - l'art public et le design;
 - l'animation des espaces publics;
 - la circulation automobile et à vélo;

- la priorité à la circulation piétonne
- les enjeux sociaux, dont la présence des marginalités.

1.5 Que dans l'élaboration du plan d'urbanisme soient proposés :

- des investissements qui permettent un retour sur les sommes investies et un accroissement de la richesse collective, sans toutefois dénaturer les caractéristiques propres de ce quartier et le livrer aux seuls développements résidentiels haut de gamme;
- des investissements qui permettent de consolider l'héritage culturel du quartier, dans toutes ses dimensions : création, formation, recherche, production, diffusion;
- des aménagements dont l'architecture et la qualité des ouvrages traduisent l'identité et l'originalité des lieux;
- des aménagements qui répondent aux besoins en espaces pour les diverses manifestations de la vie festive, notamment les festivals;
- des aménagements qui prévoient la cohabitation de divers types d'entreprises culturelles, selon leur forme et leur envergure;
- des aménagements qui prévoient et favorisent l'accès à des espaces abordables pour des ateliers et résidences d'artistes et d'artisans;
- des investissements résidentiels qui tiennent compte de la mixité sociale du quartier;
- des aménagements qui favorisent la convivialité et la vie de quartier;
- des aménagements qui assurent un équilibre entre les activités de jour et les activités de nuit, selon les temps de l'année;
- des aménagements extérieurs articulés avec le réseau souterrain du secteur.

2. CONSIDÉRANTS ET RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE TERRITOIRE PARTICULIER COUVERT PAR LE

L'OCCUPATION CULTURELLE DANS UN ESPRIT DE MIXITÉ

- **Considérant que l'appellation « Quartier des spectacles » est un concept qui ne vise pas seulement le développement des salles de spectacles et des infrastructures culturelles, mais qui vise également l'occupation du secteur par :**
 - des organismes culturels qui y auraient leurs places d'affaires;
 - des artistes qui y auraient leurs ateliers et/ou leur lieu de résidence;
 - des commerces à caractères culturels (boutiques d'artisanat, galeries d'art, boutiques cadeaux etc.)
 - des commerces de proximité de qualité pour desservir les résidants

II EST RECOMMANDÉ :

- 2.1 De favoriser dans un éventuel développement immobilier de l'Îlot Balmoral l'occupation des lieux par des artistes (résidences et/ou ateliers) et par des organismes culturels qui y auraient leurs places d'affaires.**
- 2.2 De prendre des mesures efficaces, y compris l'expropriation, pour requalifier les bâtiments situés du côté ouest du Boulevard Saint-Laurent, au nord du Monument National de façon à favoriser l'occupation de lieux par de artistes ou par des organismes culturels.**
- 2.3 De consacrer la vocation exclusivement culturelle de l'édifice qui sera éventuellement construit sur le 2-22 Sainte-Catherine.**
- 2.4 De recommander la mise en branle sans délai d'un processus de développement pour le 2-22 Sainte-Catherine dans le respect des principes suivants :**

- consacrer la vocation exclusivement culturelle du projet ;
 - mandater un organisme à but non lucratif (OBNL) comme développeur;
 - proposer que la ville transfère sans frais à ce développeur le terrain sous forme de bail emphytéotique;
 - recommander le recours à une aide gouvernementale (provinciale et fédérale) afin de faire en sorte que le coût des loyers puisse permettre une occupation à caractère culturel, tant pour des espaces de bureaux que pour des espaces commerciaux.
- 2.5 D'intégrer dans le plan d'urbanisme proposé les actuels projets de salle pour l'OSM, ainsi que les projets de l'édifice d'Équiterre et des Ateliers de danse moderne.
- 2.6 De favoriser le développement du terrain appartenant à la Ville et situé au dessus de la station de métro Saint-Laurent et faire en sorte que ce développement soit à des fins mixtes, culturelles, commerciales et résidentielles.
- 2.7 D'affirmer le caractère résidentiel de la rue Saint-Dominique au nord de la rue Sainte-Catherine de manière à assurer une meilleure intégration de l'espace entre les Habitations Jeanne Mance et la zone du PPU.
- 2.8 De préserver et valoriser le patrimoine bâti significatif existant et de l'enrichir avec de nouvelles constructions qui s'harmonisent avec une structure de quartier à taille humaine et qui respectent la trame urbaine.
- 2.9 D'empêcher que la multiplication des espaces résidentiels (condos de luxe) se fasse au détriment des besoins en espaces pour les entreprises de création et de diffusion culturelle. Des mesures appropriées doivent également être prises pour favoriser la construction de logements accessibles pour les travailleurs culturels.

L'ESPACE DES FESTIVALS

- Considérant l'enracinement des grands festivals (Francofolies, FIJM, FJPR et autres manifestations culturelles) dans le territoire couvert par le PPU.
- Considérant le rôle moteur que jouent ces grands festivals pour Montréal en général et le Quartier des spectacles en particulier.
- Considérant l'impact des grands festivals sur la fréquentation et la croissance des salles de spectacles situées dans le quartier des spectacles.
- Considérant la nécessité de pérenniser et permettre le développement de ces grands festivals dans un site fonctionnel et permanent.

IL EST RECOMMANDÉ :

- 2.10 De créer à l'intérieur du territoire couvert par le PPU de véritables espaces dédiés et permanents qui favoriseront :**
- le regroupement éventuel des festivals sur un seul site
 - les économies d'échelles
 - la circulation fluide du public
 - l'expansion des activités des festivals
- 2.11 D'aménager à cette fin un premier espace situé dans l'îlot Balmoral entre les rues Sainte-Catherine et de Maisonneuve, le long de la rue Jeanne-Mance. Cet espace serait conçu comme une place publique et piétonnière en bordure d'éventuels édifices qui seraient développés dans l'îlot Balmoral.**
- 2.12 De prévoir un second espace qui serait également aménagé sous forme de place publique et qui serait connu sous le nom de Place des festivals. Cet espace pourrait être utilisé à l'année longue pour des manifestations culturelles diverses et serait équipé des infrastructures nécessaires à la tenue de ces manifestations et des festivals. Cet espace profiterait de la même réglementation que les parcs publics de Montréal. À cette fin, et dans le cadre du PPU, la ville procéderait à l'acquisition de l'un ou l'autre des endroits suivants :**

- 2.12.1** les terrains de stationnements actuellement répartis dans le quadrilatère Ste-Catherine, Saint-Urbain, Saint-Laurent et de Maisonneuve. Éventuellement, la rue Clark pourrait devenir piétonnière et être intégrée à ce parc.
- 2.12.2** La bande de terrain longeant la rue Jeanne Mance, entre les rues Sainte-Catherine et René-Lévesque, là même où était originellement prévu le Parc des Festivals. Éventuellement, la rue Jeanne-Mance pourrait être rétrécie afin d'agrandir la superficie de cette bande.
- 2.13** De prévoir des esplanades devant les édifices d'Équiterre et des Ateliers de danse moderne afin de dégager des espaces publics qui seront utiles tant pour les festivals que pour les occupants de ces édifices. Il est bien entendu que cette initiative doit se faire en accord avec les promoteurs de ces projets et ne doit pas compromettre la réalisation de ces projets ou poser des délais indus.
- 2.14** D'installer dans l'ensemble du territoire couvert par le PPU un mobilier urbain ayant un design particulier et conçu pour faciliter le montage et le démontage des équipements et d'y aménager des infrastructures de services permanentes (eau, électricité, unités sanitaires etc.).
- 2.15** De prévoir des aménagements et des ouvertures de commerces sur ces espaces de façon à ce que ces terrains soient occupés et animés toute l'année durant.

INCITER À LA FRÉQUENTATION DU QUARTIER DES SPECTACLES

- Considérant que l'un des objectifs du Quartier des spectacles est l'augmentation de la fréquentation des spectacles et des activités culturelles par les montréalais et les clientèles en provenance de l'extérieur.
- Considérant que l'une des façons d'atteindre cet objectif est de donner de la valeur ajoutée au Quartier des spectacles pour faire en sorte que sa fréquentation devienne une expérience originale et invitante grâce à son atmosphère et aux services qui y seront offerts.

IL EST RECOMMANDÉ :

- 2.16 Que l'un des objectifs du PPU soit de favoriser l'implantation de commerces et d'activités de qualité (restaurants, boutiques, galeries, animations) qui inciteront à la fréquentation du quartier.
- 2.17 Que le mobilier urbain, la signalisation et l'éclairage soient conçus en fonction de créer une atmosphère distincte et chaleureuse pour ainsi donner une identité particulière au Quartier des spectacles.
- 2.18 Que dans l'ensemble du territoire du Quartier des spectacles, le service internet soit accessible librement et gratuitement par la technologie *Wi-Fi*.
- 2.19 Que dans l'ensemble du territoire du Quartier des spectacles soit mis en place un véritable réseau d'affichage culturel, original, accessible et distinctif qui serait à Montréal ce que les colonnes Morris sont à Paris.
- 2.20 Que dans la suite du succès du projet pilote d'affichage pour les petits organismes culturels, il soit prévu un réseau complet de postes d'affichages, tant dans le périmètre du PPU que dans l'ensemble du Quartier des spectacles.

L'ACCÈS AU QUARTIER

- Considérant que l'accès facile au Quartier des spectacles, tant par les transports en commun que par automobile et vélo, sera garant de sa fréquentation.
- Considérant que les salles de spectacles situées à l'extérieur de Montréal attirent leur clientèle grâce à des facilités de stationnement et un temps de transport réduit.
- Considérant que suite à la construction du CHUM, un déficit de 2,000 places de stationnement est anticipé dans le territoire du Quartier des spectacles.
- Considérant l'importance de miser sur un développement durable au centre-ville.

IL EST RECOMMANDÉ QUE :

- 2.21 Que le métro reste en fonction jusqu'à 3 :00 les vendredi et samedi.

- 2.22** Que le dimanche, un détenteur de la carte de la STM puisse inviter gratuitement une autre personne à utiliser sans frais le réseau (tel que pratiqué à Vancouver).
- 2.23** Que l'harmonisation soit faite entre les terrains de stationnement du CHUM, de l'UQAM, de la Place des Arts et du Vieux Montréal et que leur accès soit facilité par un service de navette express qui couvrira le territoire du QDS et du FSL.
- 2.24** Que dans le périmètre de l'ensemble du Quartier des spectacles soient intégrées des stations de vélos pour permettre la location et le stationnement sécuritaire.
- 2.25** Que le plan tienne compte de la réalisation d'une voie cyclable dans le corridor Maisonneuve entre Berri et Bleury.
- 2.26** Que les tarifs de stationnement soient abolis dans le territoire du PPU et dans l'ensemble du Quartier des spectacles les soirs de semaine ainsi que toute la journée les samedis et dimanches
- 2.27** Qu'un stationnement municipal souterrain soit construit sous le Parc des Festivals situé au nord de Sainte Catherine, entre la rue Saint-Urbain et le Boulevard Saint-Laurent afin d'augmenter l'espace de stationnement disponible.
- 2.28** Qu'on étudie la possibilité de construire un stationnement extérieur étagé sur la rue Saint Dominique, au sud de la rue Sainte-Catherine, en y intégrant une façade commerciale ouvrant sur Sainte-Catherine.
- 2.29** Que l'on prévoit l'accès à des toilettes publiques écologiques en collaboration avec la maison du développement durable prévue par les partenaires associés à Équiterre.

Documents de références

Le *Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)* s'est doté d'une vision d'ensemble du territoire qui contient des éléments urbanistiques de première importance, en rapport avec la perspective de consolidation de la fonction culturelle mais aussi en prenant en compte le caractère multifonctionnel du quartier. Le PQDS a également fait faire plusieurs études qui seront certainement utiles dans l'élaboration du PPU.

Dans le cadre du Programme de renouvellement urbain (PRU), la Ville de Montréal a rédigé un rapport d'étude intitulé : « *Le Faubourg Saint-Laurent, étude d'aménagement du secteur Sainte-Catherine/Saint-Laurent* », Atelier BRAQ/Alain Carle architecture aménagement, 2004

Nous attirons cependant l'attention de l'équipe du PPU sur des travaux « maison » effectués par la CDU FSL et/ou par la Table de concertation du FSL. En voici une liste :

Le Faubourg Saint-Laurent : pour un milieu de vie mixte, créatif et solidaire, production conjointe de la CDU et de la Table de concertation, contribution de Pascal Hudon, février 2006

Le Faubourg Saint-Laurent, notre milieu de vie, collectif produit par la Table de concertation, 2004

Construire une communauté dans un environnement urbain de centre-ville, les défis du Faubourg Saint-Laurent. Table de concertation, 2005

Focus sur le Faubourg Saint-Laurent, Coopérative Interface, production de la Table de concertation, avril 2004

Rapport final de la gestion du projet pilote d'affichage libre au centre-ville de Montréal, Janik Langlais, (un projet pilote initié et financé par le Partenariat du Quartier des spectacles, avec la collaboration de la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent,) décembre 2006

Cocktail transport Faubourg Saint-Laurent : un mélange explosif ou une recette santé ? Compte rendu d'un forum public sur la circulation dans le Faubourg Saint-Laurent, Table de concertation du FSL, octobre 2006

Montréal, mai 2007



La culture au cœur
du développement de Montréal

3680, rue Jeanne-
Mance
Bureau 317
Montréal (Québec)
Canada
H2X 2K5
www.culturemontreal.ca
T 514.845.0303
T 514.845.0304
info@culturemontreal.ca

MÉMOIRE

sur

LE PROJET DE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) QUARTIER DES SPECTACLES : SECTEUR DE LA PLACE DES ARTS

Mémoire présenté par :

Anne-Marie Jean
Directrice générale, Culture Montréal

Consultation publique
Arrondissement Ville-Marie
5 mai 2008

Présentation de l'organisme

Fondé en 2002, Culture Montréal met en lumière et suscite la contribution des arts et de la culture au développement de Montréal et de ses quartiers, par une action axée sur la recherche, l'information, la concertation et le réseautage. Pour remplir son mandat, Culture Montréal s'est doté de plusieurs comités de travail dont le **Comité sur les grands projets et l'aménagement du territoire (GPAT)**. Créé en 2005, le comité GPAT assure une veille et offre des avis à la Ville de Montréal, et aux promoteurs de grands projets ainsi qu'aux organismes de consultation publique afin de faire valoir les valeurs que défendent les membres de Culture Montréal. Dans la mise en œuvre de sa mission, Culture Montréal considère la ville et son espace comme un ensemble vivant qui doit favoriser l'expression des identités, de la créativité et des pratiques artistiques. Le territoire est porteur de valeurs, et de ce fait, influence, reflète et subit les interactions sociales et culturelles. Les transformations du territoire montréalais bénéficient d'une attention toute particulière de la part de Culture Montréal puisqu'elles s'inscrivent dans un horizon temporel qui dépasse les objectifs immédiats des projets urbains.

Afin de s'outiller pour l'étude de projets et pour la formulation de recommandations, le comité GPAT a développé **six principes directeurs**, lesquels ont été adoptés lors de l'assemblée générale annuelle de Culture Montréal le 18 mars 2005. Ainsi, les projets soumis à l'étude sont évalués selon les principes suivants :

- **la contribution réelle du projet au développement culturel de la ville;**
- **l'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus;**
- **les retombées sociales et économiques du projet;**
- **les bénéfices urbains du projet;**
- **la contribution du projet au développement durable;**
- **et la qualité du processus de développement du projet.**

Pour votre gouverne et pour dissémination auprès des divers organismes et individus concernés par la transformation du Quartier des spectacles, vous trouverez, en annexe, la ventilation de chacun de ces principes directeurs.

Quartier des spectacles et Montréal culturel : au-delà du secteur de la Place des Arts

Mentionnons d'emblée que le projet de revitalisation du Quartier des spectacles est l'un des priorités citées au *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*. Culture Montréal espère que l'amélioration d'une partie du Quartier, soit le secteur Place des Arts, soit la première d'une série d'interventions visant à redynamiser le secteur du Faubourg St-Laurent et ses environs. Cette intervention, même si elle n'englobe par l'ensemble du Quartier des spectacles, s'avérait nécessaire à plusieurs égards : pour la pérennité de nos grands festivals; pour le maintien de la réputation internationale de Montréal comme ville de culture et de festivals; pour une réelle appropriation ou ré-appropriation du secteur par les citoyens ainsi que par les créateurs, organismes et lieux culturels qui le font vivre et vibrer; pour la confirmation du secteur à titre de pôle culturel

et haut-lieu de création, de production et de diffusion; pour l'émergence d'une « image de marque » qui rayonnera et lancera un appel remarqué aux clientèles locales et extérieures; et pour une réelle mise en interaction du secteur avec le très riche réseau culturel et artistique s'étendant sur l'ensemble de l'île. Ce dernier point, soit le dialogue et la relation d'échange que saura établir le secteur de la Place des Arts avec les pôles culturels présents sur toute l'île, constitue l'une des clés de la réussite du projet et trace la voie vers une meilleure fréquentation de circuits artistiques et culturels que la Ville de Montréal a tout avantage à développer et mettre en valeur dans les années à venir.

Dans toutes ses interventions publiques portant sur les projets d'aménagement, Culture Montréal affirme d'emblée un parti pris en faveur d'un développement durable capable d'intégrer, de concilier et d'équilibrer les préoccupations culturelles, économiques, sociales, patrimoniales, urbanistiques et écologiques. C'est dans cet esprit que l'organisation s'est penchée sur le programme particulier d'urbanisme proposé pour le Quartier des spectacles, secteur de la Place des Arts. Culture Montréal est satisfait de constater que le développement durable est, à juste titre, nommément cité dans le PPU visant le secteur de la Place des Arts. Soulevons toutefois que, sous la rubrique du développement durable, sont majoritairement abordées des préoccupations d'ordre environnemental. Notons que la philosophie du développement durable sous-tend une approche holistique, intégrant toutes les composantes d'une collectivité ainsi qu'un calcul des impacts dépassant le cadre physique d'intervention dicté par un PPU ou autre plan de développement ciblé. Ainsi, la mise en relation du secteur de la Place des Arts avec les quartiers limitrophes, voire l'ensemble du territoire montréalais, est essentielle à l'application des principes de développement durable et ce, dans toutes les sphères d'intervention (urbanisme, transport, services, infrastructures, design, architecture, et cetera). Culture Montréal est d'avis que le PPU doit démontrer le souci d'établir une synergie entre le secteur visé et les secteurs environnants, dont certains sont sujets à des transformations majeures dans un avenir rapproché (pensons entre autres au site du futur CHUM, au Vieux-Montréal, aux campus universitaires, etc). En effet, seul le respect du contexte urbain global dans lequel le projet de développement se situe garantira son succès sur un horizon temporel prolongé. De plus, le projet de revitalisation du secteur de la Place des Arts, et les divers outils encadrant sa réalisation, viendront transformer sa configuration physique et lui conférer une nouvelle dynamique dans laquelle doivent s'inscrire une vitalité culturelle et artistique propre à l'identité et à l'histoire du secteur, ainsi qu'une qualité de vie découlant de la mise en place de services et composantes – environnementales ou autres –, répondant aux besoins des résidents actuels, tant individuels qu'institutionnels. Ainsi, Culture Montréal est d'avis que la Ville de Montréal doit s'assurer de la cohérence absolue de tout PPU, dont les orientations et moyens de mise en oeuvre doivent être conséquents avec le Plan d'urbanisme et au Plan de transport de la Ville de Montréal.

Pour un quartier culturel habité

Culture Montréal est d'avis que la pérennisation de la vocation culturelle du secteur passera par la présence d'une animation culturelle offerte tout au long de l'année, s'appuyant entre autres sur les grands festivals, mais également sur des activités et événements culturels de vocation et de dimensions diverses dont la tenue doit être facilitée par des aménagements publics à configurations variables. La bonification du quartier repose également sur l'existence d'institutions et de lieux s'ouvrant au citoyen et par la présence d'une masse critique et extrêmement diversifiée de créateurs, d'artistes et d'organismes culturels. Déjà, plusieurs organismes culturels ont annoncé leur intention de trouver ancrage dans le Quartier des spectacles (LADMMI, les Grands Ballets Canadiens, l'Orchestre symphonique de Montréal et CIBL Radio-Montréal, pour n'en nommer que quelques-uns) et certains OBNL ont manifesté leur volonté d'y ériger des édifices à vocation culturelle (par exemple le projet du 2-22 Sainte-Catherine Est). La présence du milieu culturel doit être renforcée en proposant des résidences, des lieux de création, de production et de diffusion adaptés aux besoins des créateurs, notamment ceux des organismes de la relève et des pratiques émergentes. Culture Montréal enjoint donc la Ville de Montréal et l'arrondissement d'assumer un leadership ferme dans l'attribution de permis de construction sur les terrains vacants, ainsi que dans le type de projets et de partenariats qui seront privilégiés en développement immobilier. Des conditions claires, visant l'accès des organismes culturels et des artistes à des espaces à loyer raisonnable, doivent être imposées aux promoteurs et développeurs, actuels et futurs.

Certains bâtiments publics du secteur, une fois mis à niveau, offriront de multiples possibilités de développement pour le milieu culturel. Le « Wilder », entre autres, constitue un site de choix où pourrait naître un milieu de vie et de création pluridisciplinaire qui contribuerait à la vitalité culturelle du quartier tout en procurant aux artistes un emplacement tout indiqué pour la poursuite de leurs activités. Culture Montréal est d'avis qu'il pourrait s'avérer extrêmement profitable et porteur de confier à des organismes à but non lucratif la gestion de ce type d'édifice. Soulignons également l'intérêt que soulève l'idée, mentionnée dans le PPU, de réserver le pourtour des places publiques à des résidences-ateliers pour artistes.

Le Plan d'action 2007-2017 émanant du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle*, aborde l'importance de l'enrichissement de la qualité culturelle du cadre de vie par la préservation du patrimoine, par l'excellence en architecture et en design, et par la présence accrue de l'art public sur le territoire. Culture Montréal insiste sur l'importance de faire du secteur de la Place des Arts un exemple et une référence en matière d'innovation en architecture et en design, un impératif alors que nous sommes à bâtir une métropole culturelle dont la renommée et le pouvoir d'attraction dépendra, en partie, de la richesse du patrimoine que nous saurons y construire. L'histoire récente nous a démontré que des projets architecturaux prestigieux, lorsque bien planifiés, constituent des investissements gagnants et d'incomparables leviers de développement local. Culture Montréal recommande donc la tenue de concours architecturaux et de design qui pourront favoriser, en amont, la qualité des projets et la cohérence des propositions, ceci pour l'éclosion d'un quartier

porteur d'une signature architecturale forte et rayonnante. En ce qui a trait au mobilier urbain, Culture Montréal estime qu'un accès à l'affichage sur les structures devra être assuré aux organismes culturels, ceci afin que les outils destinés à la promotion remplissent véritablement leur fonction de diffusion culturelle, sans être constamment l'objet des pressions des marchés.

Enfin, le redéploiement du secteur de la Place des Arts constitue une occasion unique de faire de ce projet un modèle en ce qui a trait à la présence d'art public dans les lieux publics et privés. Tel que le suggère le Plan d'action 2007-2017 émanant du *Rendez-vous novembre 2007*, Culture Montréal recommande qu'une part significative des coûts de construction des divers projets présents sur le territoire soit allouée à l'intégration d'oeuvres d'art public, faisant ainsi figure d'exemple et d'inspiration. À cet effet, il serait indiqué d'appliquer la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* à l'ensemble des édifices, publics et privés, et ce sur l'ensemble du territoire du Quartier des spectacles. Culture Montréal appuie également la création d'un Fonds d'investissement en art public, tel que mentionnée dans le PPU. Cette mesure, venant s'ajouter à celle ci-haut mentionnée, contribuerait à faire de l'art public un des éléments réellement distinctifs du secteur. Ce dernier deviendrait une galerie à ciel ouvert, chaque oeuvre agissant comme un témoin du talent et de la présence des artistes.

Un quartier habité par les artistes et les créateurs; une architecture véritablement unique et inspirante; une animation en continu, axée sur la diversité des formes et des contenus; des oeuvres d'art public qui s'offrent au visiteur comme autant d'invitations à l'appréciation du talent des créateurs - le secteur de la Place des Arts, comme l'ensemble du Quartier des spectacles, doit proposer aux résidents et aux visiteurs une expérience unique, qui se métamorphose et se découvre différemment à chaque visite et à chaque saison. On y rencontre les artistes, on s'y divertit, on s'imprègne d'art, de culture et d'une atmosphère particulière. C'est cette expérience unique qui permettra aux Montréalais d'apprécier le Quartier des spectacles et qui contribuera à attirer, voire à reconquérir, une clientèle en provenance des banlieues qui tend de plus en plus à revoir ses habitudes de fréquentation culturelle en fonction de l'offre disponible en périphérie de Montréal. Fidèle aux principes du développement durable, Culture Montréal privilégie le transport en commun et les modes de transport autonome de tout acabit. Toutefois, force est de constater que la clientèle en provenance des banlieues a recours à l'automobile pour se rendre au Quartier des spectacles, situation à laquelle contribuent des horaires de desserte de métro et d'autobus peu adaptés aux horaires des représentations artistiques. Conséquemment, les publics venant de l'extérieur de Montréal doivent pouvoir compter sur un système de stationnement efficace et accessible. À cet effet, le PPU mentionne une éventuelle optimisation du réseau de stationnement déjà en place, ce qui constitue un progrès en soi. Soulignons toutefois que la revitalisation du secteur entraînera l'élimination de plusieurs places de stationnement en surface, perte qui devra être compensée entre autres par l'adaptation du réseau de transport en commun local et régional aux besoins des visiteurs et, si jugé nécessaire, par la création de nouveaux espaces de stationnement souterrain.

Processus de consultation et gouvernance

Bien que nous ne doutions aucunement de la capacité de l'arrondissement Ville-Marie de mener à bien la présente consultation, Culture Montréal questionne la décision de la Ville de Montréal de ne pas avoir recours à l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir les consultations relatives à tous les projets d'importance qui sont projetés sur le territoire montréalais, dont celui du secteur de la Place des Arts. Nous réitérons toutefois notre désir de travailler avec les instances de consultation agissantes, dans un esprit de collaboration et de réflexion commune, pour l'élaboration d'un projet et d'un PPU qui soit à l'image des principes que nous défendons. Dans le même ordre d'idées, Culture Montréal souhaite voir se poursuivre, au-delà des audiences publiques entourant le projet de PPU, des échanges continus entre la municipalité, l'arrondissement, les promoteurs de projets et la société civile.

Enfin, la question de la gouvernance entourant la réalisation du PPU du Quartier des spectacles – secteur Place des Arts est préoccupante. En l'absence d'un coordonnateur de projet et gardien d'une vision d'ensemble du développement du Quartier au sein de l'administration municipale, Culture Montréal craint que ne soit diluée une vision à long terme du développement culturel du Quartier au profit d'enjeux et de préoccupations se manifestant au gré de l'actualité. Afin d'assurer la cohérence des actions qui seront prises en lien avec le PPU, et afin d'impliquer tous les acteurs, y compris, le milieu culturel et artistique de façon participative dans le processus de développement du secteur, Culture Montréal recommande la nomination d'un coordonnateur de projet, responsable du déploiement du Quartier des spectacles à la Ville de Montréal. Culture Montréal recommande également la mise en place d'une table de concertation « culture » regroupant des organismes existants et qui pourrait agir, en amont des travaux, pendant leur réalisation et pour la continuité de la vocation culturelle des lieux, à titre de gardien des intérêts du milieu et de la préservation de la notion de quartier culturel.

Présidente du GPAT

Rose-Marie E. Goulet, artiste en art visuel

Les membres du comité GPAT sont :

Simon Brault, président de Culture Montréal et directeur général, École nationale de théâtre

Dinu Bumbaru, directeur des politiques, Héritage Montréal

Philippe Côté, Atelier du patrimoine urbain de Montréal

Michel Des Jardins, directeur, Imago

André Dudemaine, directeur, Société pour la diffusion de la culture autochtone / Terres en vue

Anne-Marie Jean, directrice générale, Culture Montréal

Éric Olivier Lacroix, Directeur administratif, Théâtre à Corps perdus

Philippe Lupien, architecte, Schème inc.

Sandra O'Connor, Culture Montréal

Pierre Richard, vice-président du développement stratégique, RESO Regroupement économique et social du Sud-Ouest

Michel Sabourin, président du Club Soda et président de la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent

Principes directeurs du Comité sur les grands projets et l'aménagement du territoire (GPAT) de Culture Montréal

1. **La contribution réelle du projet au développement culturel de la ville**
 - a. Intégration d'une préoccupation authentique à l'égard de la créativité, des arts et des enjeux culturels aux différentes étapes de développement du projet.
 - b. Valorisation d'une approche interdisciplinaire et transdisciplinaire par opposition à une approche trop spécialisée, fermée ou exclusive.
 - c. Prise en compte des éléments patrimoniaux et identitaires.
 - d. Vision du développement culturel et artistique à long terme sur le site choisi.
 - e. Impacts sur les créateurs et les organismes artistiques et culturels déjà établis sur le territoire choisi.

2. **L'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus**
 - a. Prise en compte des objectifs des politiques de développement culturel ou du patrimoine de la ville.
 - b. Contribution à la réalisation des grands objectifs du Plan d'urbanisme de la ville.
 - c. Conformité avec les objectifs de la Stratégie montréalaise du développement durable.
 - d. Prise en compte de la Charte montréalaise des droits et responsabilités des citoyens.

3. **Les retombées sociales et économiques du projet**
 - a. Inclusion des jeunes et des citoyens de diverses origines ethnoculturelles.
 - b. Contribution au développement de la créativité, au partage des savoirs et à l'employabilité à l'échelle locale et municipale.
 - c. Retombées économiques pour les quartiers environnant le site retenu.
 - d. Connexions entre le projet et la population du quartier.

4. **Les bénéfices urbains du projet**
 - a. Contribution à la réappropriation des lieux et valeur identitaire du projet;
 - b. Valorisation d'usages quotidiens, saisonniers et permanents des installations;
 - c. Amélioration de la qualité des espaces publics;
 - d. Relations entre le projet et le développement d'autres espaces de la ville.

5. **La contribution du projet au développement durable**
 - a. Degré de prise en compte des facteurs environnementaux (énergie, écologie, eau, transport).
 - b. Caractère exemplaire du projet et des innovations qu'il comporte.
 - c. Obtention des certifications et des témoignages de reconnaissances recherchés.

6. **La qualité du processus de développement du projet**
 - a. Transparence et présence de mécanismes d'évaluation indépendants.
 - b. Qualité de l'accès à l'information.
 - c. Prise en compte réelle de la participation des citoyens et des résultats des consultations publiques.
 - d. Valeur pédagogique du processus.



GROUPE CDH

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE
CADRE DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
DU QUARTIER DES SPECTACLES –
SECTEUR PLACE DES ARTS

DIVISION DE L'URBANISME
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

5 MAI 2008



AVANT-PROPOS

Nous remercions la division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie de nous donner l'opportunité de déposer un mémoire portant sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Place des Arts du Quartier des spectacles.

Nous appuyons les dix orientations de la vision du Partenariat du Quartier des spectacles et les trois grands objectifs du PPU pour plusieurs raisons, la principale étant qu'on y vise, dans les deux cas, un quartier urbain complet et équilibré caractérisé par la cohabitation harmonieuse d'une diversité de résidants et de différentes fonctions.

Nous soutenons la revitalisation de ce secteur pour donner une plus grande place aux créateurs. Il est important pour nous que les artistes du Quartier des spectacles, et ceux qui le réintégreront, participent à l'élaboration de son aménagement. Ceux-ci sont à la base du développement et du rayonnement de ce Quartier et viendront consolider la vocation culturelle de celui-ci.

Pour y arriver, ces artistes, artisans et travailleurs culturels doivent pouvoir se loger et avoir accès à des espaces de création qui répondent à leurs besoins et tiennent compte de leurs capacités financières. Pour ces raisons, nous croyons qu'il est important de développer dans ce secteur une offre adéquate d'ateliers et de logements de qualité pour artistes, et ce, à coût abordable afin de réunir les meilleures conditions pour favoriser l'exercice de leur profession.

I- PRÉSENTATION GROUPE CDH

Le Groupe CDH est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui œuvre dans le domaine de l'immobilier communautaire depuis plus de trente ans. Le Groupe CDH réunit trois expertises complémentaires : un groupe de ressources techniques (GRT), des architectes et Gère-Loge, une société en gestion d'immeubles. Nous sommes membres d'Habiter Ville-Marie, une table de concertation visant la promotion et le développement du logement communautaire dans Ville-Marie.

Nous sommes au service des groupes avec qui nous avons réalisé plus de 210 projets, incluant près de 6 000 logements communautaires, sous la forme de coopératives d'habitation, de locaux ou d'habitations communautaires dont la gestion est assurée par des organismes à but non lucratif.

Depuis quelques années nous recevons de plus en plus de demandes en provenance de groupes d'artistes afin de les soutenir dans le développement de leur projet leur permettant d'allier culture et habitation. Suite au recyclage d'une ancienne usine de la rue Parthenais, nous avons réalisé en 2002 la Coopérative LeZarts de 33 logements qui combine ateliers et lieu de résidence. Nous développons actuellement la Coopérative Cercle Carré, dans le Vieux-Montréal qui offrira 49 logements et une salle d'exposition au rez-de-chaussée. Enfin, la Coopérative d'habitation Radar offrira à ses membres 55 logements ainsi qu'un lieu de diffusion et de formation situé dans l'église Sainte-Brigide, à proximité de Radio-Canada.

L'une des causes de cette augmentation de la demande est peut-être liée au fait que les artistes ont dû quitter des édifices tels le Blumenthal, le Wilder et le 10, rue Ontario Ouest. Même la sauvegarde de l'ancienne usine Grover n'est pas assurée. Tous ces lieux, choisis par les artistes, sont situés dans l'arrondissement de Ville-Marie et démontrent l'attrance de ceux-ci pour ce secteur de la ville.

II- MISE EN SITUATION DES LOGEMENTS POUR ARTISTES

Un portrait socioéconomique¹ des artistes pour l'ensemble du Québec mentionne que 75,4% de ceux-ci, tous milieux confondus, vivent dans la région de Montréal. Sur l'ensemble de ces artistes, 69,4% ont un revenu annuel de moins de 40 000\$, dont 44% en dessous de 20 000\$. Le tiers œuvre dans le domaine de la télévision ou du cinéma, un autre tiers est composé de musiciens et les autres sont actifs en arts visuels, dans les métiers d'arts, dans la danse ou l'écriture.

Afin de pouvoir vivre de leur art, les artistes ont besoin au minimum de trois éléments : un lieu de résidence, un lieu de création et un lieu de diffusion, en accord avec leur situation économique. Quoique plus difficile à mettre en place, une formule «tout en un», permettant de combiner ces fonctions dans un même lieu est intéressante, car elle permet de réduire les coûts, ceux-ci étant regroupés et pouvant être assumés par l'ensemble des occupants. Ainsi, les investissements en équipements nécessaires et ceux reliés aux installations sont répartis en fonction du nombre d'utilisateurs de ces espaces.

La proximité du lieu de résidence, de création et de diffusion est certes une formule qui plait par l'économie de temps et de coûts qu'elle procure. Pour plusieurs, le processus de création se fait en continu. La proximité du lieu de résidence et de l'atelier est une valeur ajoutée, bénéfique pour un créateur. L'offre pour les artistes peut prendre plusieurs formes : les ateliers-résidences, l'accession à la propriété, le logement conventionnel, la salle de diffusion commune, l'atelier sans lieu de résidence, etc. Il existe un ensemble de formules qui doivent être adaptées au revenu des ménages et aux besoins des artistes.

Des villes comme Seattle² et Berkeley³ aux États-Unis sont de bons exemples de réussite quant au développement de quartiers où la culture est devenue un élément d'attraction et où les artistes peuvent vivre dans des logements adaptés à leurs besoins. Les mêmes contraintes ou défis que ceux présents à Montréal ont été rencontrés, tels la rareté des terrains, le coût élevé des propriétés, la montée des prix suivie d'une relocalisation des artistes vers les quartiers périphériques, la transformation d'anciens bâtiments industriels, etc. Les porteurs de projets ont réussi à développer des quartiers vivants par une concertation entre les regroupements d'artistes, les organismes de soutien au développement, les citoyens, les municipalités et les gouvernements.

Plus près de nous, la revitalisation du quartier Saint-Roch à Québec, amorcée en 1990, est un bon exemple de l'utilisation de la culture comme outil de développement. La volonté politique et l'implication des groupes communautaires pour la réalisation de coopératives de producteur et d'habitation, d'ateliers et de lieu de diffusion ont permis de transformer ce quartier et de lui donner un second souffle.

¹Ministère de la Culture et des Communications, « Pour mieux vivre de l'art : portrait socioéconomique des artistes », Québec, 30 pages, 2004

²PARKER, Cynthia et Susan TRAPNELL, « *Urban development picture includes artists* », Seattle daily journal of commerce, 9 août 2001, tiré de <http://www.djc.com/news/re/11124624.html>, 28/04/08

³City of Berkeley « *The Arts and culture plan for Berkeley* », Office of economic development, 17 août 2004, tiré de <http://www.ci.berkeley.ca.us/ContentDisplay.aspx?id=15724>, 28/04/08

III – RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Considérant que :

- Les artistes doivent être présents dans le Quartier des spectacles, car c'est de ce Quartier que rayonne la culture de la métropole;
- la mixité des activités souhaitée par le PPU du Quartier des spectacles devrait favoriser la fonction résidentielle, sous différentes formes, destinée aux artistes;
- la revitalisation d'un quartier amène une augmentation de la valeur immobilière et peut parfois freiner l'implantation des artistes de la relève;
- les situations financière, familiale et sociale ainsi que les besoins des artistes en terme d'espaces de travail et de logement varient pour chacun;

Le Groupe CDH recommande que la Ville de Montréal favorise l'implantation d'une offre en espaces de création, de production, de formation et de diffusion de même qu'en logements, adaptée aux besoins des artistes, dans l'ensemble du Quartier des spectacles.

Cette offre devrait être issue du développement de nombreux sites et terrains, dont les Habitations Jeanne-Mance. Elle pourrait aussi se situer sur la rue Sainte-Catherine en améliorant sa trame commerciale et en proposant que les étages au-dessus des commerces reçoivent des ateliers, des ateliers-résidences ou des logements pour artistes sous différentes formules.

Recommandation 2

Considérant que :

- le Quartier des spectacles et principalement le secteur Place des Arts, offre une excellente opportunité aux artistes locaux pour créer, pour y vivre et pour diffuser leurs créations;
- la proximité des lieux de création, de production, de diffusion, de formation et de réseautage ainsi que le coût de ces lieux associé à celui du logement sont des composantes importantes qui influencent le choix du lieu de résidence de l'artiste;
- les projets d'ateliers et de logements permettent de renforcer le caractère culturel du quartier, car ils favorisent l'ancrage des activités culturelles et de création ainsi que la présence permanente des créateurs;
- l'édifice Wilder, inoccupé et disponible, peut être recréé en fonction des besoins des artistes et des travailleurs culturels sous la formule «tout en un»;

Le Groupe CDH recommande de saisir l'opportunité que représente le Wilder afin de concevoir un projet phare pour le développement d'une offre diversifiée en espaces de création et de production, en lieux de diffusion et de formation en incluant du logement adapté aux besoins des artistes et des travailleurs culturels.

Pour ce faire, nous sollicitons l'appui de la Ville de Montréal pour intervenir auprès de Madame Monique Jérôme-Forget, responsable de la Société immobilière du Québec (SIQ), afin de faciliter la réhabilitation de cet immeuble et de proposer des conditions gagnantes pour l'élaboration d'un montage financier adapté à différents usages et à la réalité socioéconomique des occupants.

Recommandation 3

Considérant que :

- l'intégration des artistes dès la conception d'un projet qui les concerne est primordiale;
- la concertation des milieux artistique, communautaire et gouvernemental est un élément qui peut influencer la réussite du projet;

Le Groupe CDH recommande que la Ville de Montréal :

- **encourage, favorise et facilite la réappropriation du Wilder par les artistes;**
- **s'engage à obtenir le plus rapidement possible du gouvernement du Québec un accord de principe pour permettre l'élaboration d'un projet visant la réhabilitation du Wilder. Ce projet résulterait d'une entente unanime des milieux des Arts, de la Culture et du Patrimoine.**

**PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
QUARTIER DES SPECTACLES - SECTEUR PLACE DES ARTS
MÉMOIRE**

5 MAI 2008

PARTENARIAT DU QUARTIER

.....MONTREAL.....

DES SPECTACLES

TABLE DES MATIÈRES

Page 1

1.0 Le Quartier des spectacles, un quartier névralgique pour Montréal

1.1 Vivre créer et se divertir : une vision intégrée pour une destination culturelle

1.2 L'urgence d'agir

Page 4

2. Pérenniser, identifier, éclairer

2.1 Programme fonctionnel et technique pour les festivals – Pôle Place des Arts

2.2 Concept de signalétique et mobilier urbain identitaire pour le quartier des spectacles

2.3 Rendre visible la destination culturelle : Compléter le plan lumière

Page 7

3. Aller au-delà de l'aménagement urbain

3.1 Préserver les lieux de diffusion, de production et de création

3.2 Assurer la vitalité des espaces publics créés

3.3 Accès et intermodalité

3.4 Du PPU au Quartier des spectacles

Page 10

Conclusion : Un projet public et un projet collectif

Page 11

Recommandations

ANNEXES

Documents transmis pour l'élaboration du PPU

Membres du Partenariat

Résolutions du Conseil d'administration du Partenariat :

> 15 juin 2007 : Programme fonctionnel et technique pour les festivals

> 24 août 2007 : Signalétique

> 25 septembre 2007 : Appui au PPU

Lettre à Claude Léger, Directeur général, Ville de Montréal

1. LE QUARTIER DES SPECTACLES, UN QUARTIER NÉVRALGIQUE POUR MONTRÉAL

Si l'on désire que Montréal soit nationalement et internationalement reconnu comme centre de la culture québécoise par son effervescence culturelle, il importe de présenter dûment son offre dans toute sa diversité. Or, il existe au centre-ville de Montréal un lieu bouillant de culture. Un quadrilatère, de moins d'un kilomètre carré, délimité par les rues City Councillors, Berri, Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque qui ne demande qu'à être valorisé. La concentration unique de lieux de diffusion et d'équipements culturels en constitue la grande richesse.

Ce milieu se caractérise par une mixité de fonctions - vie artistique, vie communautaire, vie étudiante - et un mélange des genres. Il est à la fois économique, culturel et urbain. On y trouve concentrées 444 entreprises liées à la culture générant 7 076 emplois. Pour la seule industrie du spectacle, c'est 30 salles pouvant accueillir plus de 28 000 spectateurs par soir et 2 millions de festivaliers à chacun des deux plus gros festivals internationaux.

Éponymes du quartier, les entreprises de production de spectacles et d'exploitation de salles sont au nombre de 67. Ce secteur a, de plus, connu une augmentation de 271 emplois depuis 2000 chez les promoteurs d'événements artistiques sans installations et dans les festivals, pour un total de 1 275 emplois.

Le Quartier des spectacles est aussi quartier de savoir culturel : la présence de grandes institutions, dont l'UQÀM, met l'enseignement et la formation au premier rang des différents secteurs d'activités culturelles, devant le spectacle, avec près de 53 programmes et chaires reliés à l'art et la culture, 1 785 emplois et 11 000 étudiants. On note aussi la présence maintenue de services professionnels créatifs (architecture, design, multimédia, publicité, etc.) restent présents, avec 150 entreprises générant 1 147 emplois.

Or, depuis 2002, ce quadrilatère coloré, d'une marginalité tonifiante, a un nom : Quartier des spectacles.

En 2007, la Ville de Montréal lança la préparation d'un Programme Particulier d'urbanisme pour la partie ouest du Quartier des spectacles, initiative que le Partenariat du Quartier des spectacles a appuyé à l'unanimité.

Par ce mémoire, le Partenariat du Quartier des spectacles¹ souhaite confirmer que le Programme particulier d'urbanisme (PPU) est l'une des étapes dans le projet de développement du Quartier des spectacles, enclenché il y a maintenant près de 5 ans. Alimenté par une vision intégrée et une identité fédératrice dont l'application signalétique par le plan lumière est de notoriété internationale, le PPU s'appuie sur une démarche qui vise à pérenniser les actifs culturels et créatifs, autant événementiels que permanents. La collaboration du Partenariat avec l'équipe responsable de l'élaboration du PPU nous permet aujourd'hui de proposer des moyens et interventions qui bonifient les aménagements décrits au PPU, et d'inviter la Ville de Montréal à poursuivre cette collaboration qui nous permettra de réaliser un Quartier des spectacles dynamique, centre névralgique de Montréal, grande métropole culturelle.

¹ Issu d'une proposition de l'ADISQ au Sommet de Montréal, le Partenariat du Quartier des spectacles est un organisme à but non lucratif qui a vu le jour en 2003. Ces membres comprennent des acteurs des domaines de la culture, de l'immobilier, de l'éducation et des affaires ainsi que des résidents et les gouvernements municipal et provincial. Une liste des membres est incluse en annexe.

1.1 VIVRE CRÉER ET SE DIVERTIR : UNE VISION INTÉGRÉE POUR UNE DESTINATION CULTURELLE

Le Partenariat du Quartier des spectacles, réunissant les forces vives du Quartier, est mobilisé depuis quatre ans autour d'une vision qu'il a rendue publique en juin 2004 :

Le Quartier des spectacles est un quartier en équilibre, une plaque tournante de la création, de l'innovation, de la production, un foyer de création, ainsi qu'une destination culturelle internationale.

La rue y est un fil conducteur, un réel parcours de découverte. Le rythme du bâti y est continu. Le domaine public est un lieu d'expression artistique, où les infrastructures et équipements ont été pensés pour les activités culturelles qui y ont cours. Il se distingue par son mobilier urbain et sa signalétique.

Le Partenariat, créateur et promoteur de la vision assure la pérennité du caractère contemporain vivant du Quartier des spectacles.

Le Quartier des spectacles s'articule autour de trois pôles d'activité, centrés autour de la Place des arts, du Quartier latin et de l'intersection Saint-Laurent Sainte-Catherine, dite Carrefour des *Mains*. La mise en plan de la vision, étude démontrant la faisabilité et les conditions de succès de sa mise en œuvre, souligne l'importance de les relier. Elle identifie à cette fin la rue Sainte-Catherine, Main historique commerciale et adresse de salles de spectacle, et le boulevard de Maisonneuve, axe institutionnel qui sert de parvis pour l'UQAM, la cinémathèque, l'ONF et le versant nord de la Place des Arts. Parallèlement, le traitement de ces axes permettrait aussi de renforcer les liens vers les quartiers qui l'entourent.

Bâtissant sur la visibilité des grands événements, la mise en plan souligne l'importance de faire vivre le quartier pendant les quatre saisons. La culture ressort comme levier central au développement du quartier, autant par son potentiel de croissance économique que par la saveur unique qu'elle confère au quartier.

Une identité fédératrice qui met en valeur la diversité

Conscients de l'impact de l'image du quartier dans l'imaginaire collectif, le Partenariat se donne dès 2004 l'objectif de créer une bannière fédératrice qui communique l'effervescence et la richesse des activités du Quartier des spectacles. En coopération avec la Ville de Montréal, en particulier le Bureau du Design, un concours international est lancé. Le format de « workshop » retenu pour ce concours permet de faire travailler in situ des équipes concurrentes de haut calibre, et les faire interagir avec les parties prenantes du territoire.

L'équipe lauréate d'Intégral Ruedi Baur + Intégral Jean Beaudoin propose une identité ancrée sur la rue Sainte-Catherine, qui devient axe de découverte du Quartier. Concept qui a maintenant été fortement développé par des applications graphiques, il se base sur la reconnaissance d'une trame urbaine commune, de l'importance de la rue Sainte-Catherine comme rue d'où part signalisation commune du Quartier, et de la mise en valeur des identités individuelles des activités du Quartier des spectacles.

Les membres du Partenariat reconnaissent la force de ce concept, et le besoin de le transcrire au niveau de l'aménagement physique. C'est ainsi que la Place des Arts et le complexe Desjardins travaillent avec le Partenariat une proposition d'aménagement qui vise à faciliter la lecture de l'espace devant leurs entrées, et y intégrer de équipements qui permettent de réduire le temps d'installation et de désinstallation des festivals en leur proposant des ancrages permanents. La proposition transmise à la Ville de Montréal démontre ainsi un engagement des membres appuyé par une implication financière.

Le Plan lumière vient, dès l'été 2006, matérialiser l'identité, en commençant par des interventions centrées autour de l'intersection Saint-Laurent - Sainte-Catherine. L'illumination particulière des salles est reliée par une signature lumineuse commune. La couverture médiatique internationale dont a bénéficié le Plan lumière souligne sa force. L'intégration de contraintes de développement durable, des innovations dans les technologies de l'éclairage, et l'enthousiasme des salles de spectacles à participer à cette intervention confirment la versatilité et l'appui au concept ainsi développé.

1.2 L'URGENCE D'AGIR

Le Quartier des spectacles est déjà une destination naturellement privilégiée par des millions de touristes.

Sa vocation événementielle devenue, au fil du temps, une force économique et culturelle reconnue pour Montréal et ses entreprises est, à l'instar des lieux de diffusion, un actif dont il faut assurer la pérennité.

Établis au centre-ville, dans le Quartier des spectacles, pour profiter de la concentration unique de salles de spectacles, et de la disponibilité de nombreux terrains vacants, les grands festivals contribuent depuis plus de 20 ans à l'économie régionale et nationale, tout en donnant à Montréal son image de marque de ville conviviale, sécuritaire et festive.

La force de la vision développée se traduit rapidement en un intérêt de la part de promoteurs immobiliers, et les annonces de projets se multiplient. Se rajoutent au projet déjà annoncé de salle pour l'OSM (l'Adresse symphonique), entre autres, ceux sur les terrains nord-ouest et sud-ouest de l'intersection de Clark et Sainte-Catherine (Équiterre et L'ADMMI). Certains brisent même la terre, comme l'immeuble résidentiel Louis Bohème.

Faute d'un plan d'ensemble détaillé du secteur, ces développements menacent l'équilibre opérationnel des festivals dans la partie ouest du Quartier des spectacles. Pour le Festival International de Jazz, c'est ainsi jusqu'à 40% de leurs espaces extérieurs qui sont menacés, compromettant 60% des spectacles. Au-delà de la perte d'espaces disponibles, c'est la sécurité des foules qui est en jeu.

Le Partenariat lance une étude sur la pérennisation des festivals dans le Quartier des spectacles, observant autant le fonctionnement et les conditions de succès du Festival International de Jazz de Montréal autour du Pôle de la Place des Arts et du festival Juste pour rire dans le pôle est. L'interrelation entre leurs opérations et le site est analysé pour chacun des festivals, puis traduit en un diagramme fonctionnel abstrait. L'étude propose déjà des pistes de solution pour permettre aux festivals d'évoluer, et démontre la volonté des grands événements à réfléchir à un nouvel équilibre dynamique.

Reconnaissant la valeur des grands événements pour Montréal et le besoin urgent d'identifier et de protéger les espaces nécessaires à leur bon fonctionnement pour les années à venir, en particulier aux pourtours de la Place des Arts la Ville et l'arrondissement lancent donc l'élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme dans le secteur ouest du Quartier des spectacles en mars 2007.

2. PÉRENNISER, IDENTIFIER, ÉCLAIRER

Dès son annonce, le Partenariat manifeste son appui et son désir de collaborer au processus d'élaboration du PPU.

Nous transmettions ainsi toute l'information pertinente dont nous disposons à l'équipe chargée de l'élaboration du PPU (liste en annexe). À la séance dite « de partnering », le Partenariat participait aux présentations et discussions. Nos membres s'y sont présentés en grand nombre. Nous accélérions l'élaboration de deux projets qui pourraient servir d'apports importants pour le processus : le Concept de signalétique et mobilier urbain identitaire pour le quartier des spectacles, complément au Plan lumière, et le Programme fonctionnel et technique pour les festivals.

Découvrant le schéma d'aménagement du Programme Particulier d'urbanisme lors d'une réunion spéciale de notre conseil d'administration, nous résolvons d'appuyer le Programme, et de détailler nos suggestions pour sa bonification par un mémoire présenté aux consultations publiques, ce que fait le document actuel.

2.1 PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LES FESTIVALS - PÔLE PLACE DES ARTS

Le Partenariat du Quartier des spectacles fait le pari que les développements sont l'opportunité de nous doter d'infrastructures événementielles pérennes. Le Programme fonctionnel et technique des festivals permet de mieux comprendre les besoins en termes d'infrastructures de ces événements. Développé en collaboration étroite avec les festivals, et les institutions et propriétaires riverains, cet outil essentiel vient alimenter le travail des planificateurs et développeurs afin de les encourager à retrouver un nouvel équilibre dans le développement de ce pôle culturel et en faire une destination conviviale à longueur d'année.

Plus spécifiquement, le programme fonctionnel et technique (PFT) fait l'inventaire des conditions d'organisation de l'espace construit et non construit, en définissant les critères pour assurer le bon fonctionnement des activités et le confort des utilisateurs. Il décrit les différents types d'espaces et infrastructures nécessaires, leur interrelations,

afin de répondre autant aux besoins des grands festivals qu'aux petits événements.

Il explicite les composantes d'un événement scénique : l'alternance des spectacles sur les scènes de quatre pôles, assez proches pour qu'un spectateur puisse facilement marcher de l'un à l'autre, et séparés par des immeubles qui agissent comme murs de son. La possibilité d'étendre l'espace disponible aux spectateurs à la rue fait des places des espaces modulaires, qui peuvent ainsi accueillir autant des événements plus petits que plus grands.

Citant comme premier objectif l'ancrage des festivals, le PPU spécifie comme moyen de mise en œuvre des infrastructures adaptées aux installations festivières (page 7). L'aménagement de plusieurs places publiques décrites dans la partie 5 Projets structurants, confirme l'intention de faciliter l'installation des événements, malgré une réduction annoncée de 25% des espaces actuellement utilisés par le Festival International de Jazz de Montréal.

Le bon fonctionnement des événements dépendant non seulement de la somme des superficies disponibles, mais aussi de leurs localisations respectives, des caractéristiques physiques des aménagements paysagers et du cadre bâti adjacent, il est essentiel que ces dimensions soient considérées dans le dessin final des places. À titre d'exemple, les futs d'éclairage et troncs d'arbre sont des entraves à la visibilité des estrades. En bordure de trottoir, ils créent une barrière visuelle et empêchent d'assembler des espaces sur rue avec un site hors-rue comme pour comme espace disponible pour les spectateurs. Par ailleurs, les sommes investies pour créer ces espaces rendent impératif la qualité modulaire des espaces qui pourront répondre aux besoins d'événements variés, par exemple d'infrastructure média comme la fibre optique, et qui pourront évoluer pour accueillir de nouveaux événements à l'avenir.

Recommandation : Assurer que les aménagements finaux intègrent les contraintes de fonctionnement des grands événements, et soit adaptables à plusieurs types et tailles d'événements.

2.2. CONCEPT DE SIGNALÉTIQUE ET MOBILIER URBAIN IDENTITAIRE POUR LE QUARTIER DES SPECTACLES

Pour mieux traduire toute l'effervescence des activités culturelles du Quartier des spectacles au niveau de la rue, la vision du Partenariat proposait une signalétique distinctive pour marquer le quartier. Le Partenariat poursuit donc sa réflexion sur la mise en place de l'identité en considérant une famille de mobilier, comprenant des éléments qui pourraient transmettre de l'information sur les activités du secteur. Déjà, dans la proposition d'aménagement pour le lien entre la Place des Arts et le Complexe Desjardins, le besoin d'un élément signalétique unificateur sur la rue Sainte-Catherine était identifié, sous forme de mobilier, de traitement du sol, et de mode d'illumination.

Au début de l'année 2007, la Ville de Montréal mandate le Partenariat pour raffiner le concept de « lanterne signalétique », qui propose de l'information culturelle, tout en proposant une extension sur le domaine public au Plan lumière déjà en place. L'installation des lanternes, comme élément central de la signalétique se ferait sur la rue Sainte-Catherine, de City Councilors à Saint-Hubert, et à des points d'entrée stratégiques du Quartier.

Convaincus du besoin d'une identité unifiée et cohérente sur l'ensemble du territoire du Quartier des spectacles, non seulement pour en faciliter la lecture, mais aussi pour en renforcer la cohérence, nous faisons une présentation de l'identité et des travaux en cours pour son application à l'équipe chargée de l'élaboration du PPU dès juin 2007. Le 25 août 2007, notre conseil d'administration résolvait de transmettre le concept de mobilier final à la Ville et à l'équipe chargée de l'élaboration du PPU. Pour assurer que l'identité du Quartier des spectacles soit intégrée aux aménagements du PPU, nous demandons de plus que ces designers travaillent directement avec l'équipe qui travaillait à son élaboration.

Le PPU reconnaît la force de l'identité développée pour le Quartier des spectacles, notamment de son application par le Plan lumière, et le besoin d'une signalétique propre au Quartier (page 8). Le PPU propose aussi pour les espaces publics une série d'éléments de mobilier urbain (p. 21), dont des « vitrines », et des mâts d'éclairage géants (p.22) pour « exprimer l'identité du Quartier des spectacles » (p.21). Pour bâtir sur la stratégie de

branding du Quartier déjà enclenchée, et éviter de créer une cacophonie visuelle, les éléments de mobilier développés dans les espaces créés par le PPU doivent s'inscrire dans une seule et même stratégie d'identité.

Recommandation : Développer des éléments de mobilier signalétiques pour les espaces créés par le PPU qui renforcent l'identité développée par le Partenariat pour le Quartier des spectacles, pour que ces éléments puissent ultérieurement être installés dans les espaces publics du Quartier des spectacles au-delà des frontières du PPU.

Le rôle de la rue Sainte-Catherine comme parcours à partir duquel sont orientés les visiteurs est à la base même de l'identité du Quartier. C'est ainsi qu'elle devient colonne vertébrale du système d'information sur les événements du Quartier, lieu d'implantation prioritaire des lanternes et du mobilier signalétiques.

Une « intervention structurante » est décrite dans le PPU pour la rue Sainte-Catherine pour le tronçon entre Saint-Alexandre et de Bullion (page 18). Cette intervention se limite par contre actuellement à un traitement de la chaussée et un verdissement par la plantation d'arbres.

Bien que les espaces publics autour de la Place des arts soient organisés en parcours, la localisation de l'esplanade de la Place des arts au cœur de ce pôle en a fait le centre des activités festives, position qu'elle gardera une fois les nouvelles places aménagées. Le moment d'exception créé par l'architecture monumentale qui entoure cette esplanade renforce l'importance de la rue Sainte-Catherine comme axe d'orientation vers les salles du Quartier.

Rue historiquement de commerces et de salles de spectacle, l'une des *Mains* de Montréal, la mise en plan l'identifiait déjà pour relier les pôles du Quartier des spectacles. On invite les passants à poursuivre leur chemin en créant une activité sur la rue, et donc sur Sainte-Catherine par la vitalité commerciale. Le PPU partage ce raisonnement, citant l'appauvrissement de la vitalité de la rue vers l'est, et proposant d'éventuels programmes de restauration de façades. Pour que l'intervention publique ait les retombées attendues, elle doit interpeller une intervention privée. Hors la Ville de Montréal considère déjà des programmes de revitalisation d'artères commerciales, dans le cadre de son programme PR@M. Profitons de ce PPU

pour lancer la revitalisation commerciale dans le Quartier des spectacles au complet.

Recommandation : Sainte-Catherine, axe identitaire : Travailler l'intervention sur la rue Sainte-Catherine pour qu'elle s'étende de City Councilors à Saint-Hubert, et pour qu'elle comprenne des éléments qui mettent en place l'identité du Quartier. Accompagner cette intervention d'un programme pour les améliorations du domaine privé (par exemple, commencer par faire de la rue Sainte-Catherine entre City Councilors à Saint-Hubert l'une des zones visées par le PR@M commerce)

2.3 RENDRE VISIBLE LA DESTINATION CULTURELLE : COMPLÉTER LE PLAN LUMIÈRE

À l'instar des quartiers voisins - Vieux-Montréal, Centre des affaires, quartiers international, chinois et le village gai - il importe de donner une identité propre au Quartier des spectacles. Afin d'y parvenir, la première étape consiste à doter le quartier, nouvellement baptisé, d'une identité visuelle forte et valorisante pour l'ensemble des acteurs qui le composent. C'est dans ce contexte, et cet esprit, qu'a été pensé le Plan lumière signalétique du Quartier des spectacles.

Les installations réalisées à ce jour ont fait leurs preuves. Rappelons que le Plan lumière est :

1. l'œuvre collective de créateurs et designers montréalais.
2. un projet novateur, notamment, parce qu'il s'assure que les partenaires privés assument les coûts d'entretien et d'opération des installations lumineuses. Il n'y a aucun coût caché récurrent pour la Ville de Montréal.
3. basé sur une approche axée sur les technologies favorisant les économies d'énergie, la longévité, la facilité et la flexibilité
4. supporté par un conseil d'administration représentatif
5. réalisé par une équipe de projet multidisciplinaire
6. bien accueilli dans la communauté
7. une possibilité pour chaque salle d'exprimer sa propre personnalité, tout en soulignant son appartenance au Quartier

8. appuyé sur un projet pilote réussi qui a permis de développer les outils nécessaires pour assurer la livraison de l'ensemble du Plan lumière.

9. conforté par des sondages publics favorables

10. déjà associé à des retombées internationales élogieuses

S'ajoutent aux preuves de la force de ce plan l'utilisation (non-créditée) des photos du Plan lumière, pour démontrer la vitalité culturelle du quartier.

Le PPU souligne l'importance de l'éclairage dans la création d'une signalétique propre au quartier et indique la poursuite du Plan lumière comme moyen pour sa mise en œuvre (p. 8, 24), et fait mention du besoin d'une stratégie intégrée pour l'illumination dans le secteur (p. 23), notamment pour créer l'ambiance des places.

Dans la section éclairage et animation, le PPU fait aussi mention d'un « système d'animation et d'affichage » (p.23). Le Plan lumière du Quartier des spectacles intègre un volet dynamique, avec des composantes privées et publiques, dont le contenu principal est de l'information culturelle. Dans une logique d'harmonisation des initiatives dans le quartier, le Partenariat demande que tout écran ou projection décrit dans le PPU soit intégré au Plan lumière du Quartier des spectacles.

Fort de son savoir-faire et pouvant compter sur le même soutien et enthousiasme de tous ses partenaires, l'équipe le Partenariat du Quartier des spectacles propose de compléter cet unique plan lumière identitaire. Nous réitérons notre demande, faite à M. Claude Léger, Directeur Général de la Ville de Montréal², que soit confié au Partenariat le mandat d'implantation de gestion et de régie du réseau et du Plan lumière pour les composantes de juridiction de la Ville et de ses partenaires du PPU.

Recommandation : Réaliser le Plan lumière : Intégrer les éclairages, écrans, et projections que propose le PPU au Plan lumière du Partenariat, et confier au Partenariat le mandat d'implantation, de gestion et de régie du réseau.

² lettre du 3 MARS, 2008, incluse en annexe

3. ALLER AU-DELÀ DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Commentaires généraux

Nous félicitons l'équipe responsable de l'élaboration du PPU mais constatons que dans l'exercice d'édition entre la version du PPU présentée au Rendez-vous 07 et le document plus récent de l'arrondissement de Ville Marie, un certain nombre d'idées et de mesures ont été élaguées (par exemple, le paragraphe sur la possibilité de mesures fiscales pour les lieux de diffusion). Le document actuel présente un grand nombre de moyens de mise en œuvre qui sont de l'ordre de l'orientation. Il est difficile de bonifier ces moyens, plus flous que les objectifs auxquels ils répondent. Surtout après tant de travail, il est dommage que les solutions proposées ne soient pas plus spécifiques.

3.1 PRÉSERVER LES LIEUX DE DIFFUSION, DE PRODUCTION ET DE CRÉATION

Depuis ses débuts, le Partenariat est préoccupé par le maintien des lieux de diffusion, production et création dans le Quartier des spectacles. C'est ici que s'installèrent les premières salles de spectacle et de divertissement à Montréal, il y a maintenant plus d'un siècle. Ces lieux continuent à façonner le Quartier, et lui donnent sa saveur unique.

Dans ce quartier voué à la culture, le développement immobilier a déjà fait des espaces de création dans les édifices manufacturiers du pôle ouest ses premières victimes. Nous rédigeons ainsi dès 2003 des lettres aux ministres responsables demandant le retour à leurs fonctions culturelles des immeubles Blumenthal et Wilder. À nouveau, dans les Critères d'aménagement pour le Pôle de la Place des arts, nous soulignons le danger de la spéculation, et la nécessité de protéger les espaces culturels du Quartier des spectacles. Cet enjeu est d'ailleurs repris par la Stratégie de développement économique « Réussir à Montréal » (Actions 3.2.1 et 3.2.2) qui confirme la créativité comme secteur d'avenir pour Montréal, le Quartier des spectacles comme terrain de jeu pour les créateurs.

Bien que les aménagements proposés permettent un ancrage des festivals dans le secteur, le PPU ne propose pas de mesures garantissant la survie des

salles privées dans un contexte d'augmentation des valeurs foncières. La rentabilité, en particulier des lieux de diffusion privés qui dont les tarifs sont bas, doit être assurée, pour préserver la diversité de l'offre de spectacles. La version du programme présentée en novembre 2007 proposait des mesures qui auraient réduit le fardeau fiscal de ces salles, fardeau dont l'augmentation n'aurait autrement que tendance à s'accélérer avec le redéveloppement du secteur.

Le PPU propose parmi les moyens de mise en œuvre une stratégie de développement immobilier qui permettrait des mesures telles le transfert de propriété (p. 25), et l'exclusion de certains équipements culturels des « calculs de densité » (p. 28). Il est essentiel de préciser ces mesures, et d'y agencer des mesures pour préserver les espaces culturels dans des bâtiments existants, par exemple par des programmes d'accès à la propriété.

Tôt dans la démarche, le PPU comprenait un investissement de 180 millions \$, dont 120 millions \$ pour les interventions sur le domaine public, et un fonds de 60 millions \$ qui aurait pu servir à aider à la réalisation de projets sur le domaine privé, aux interventions signalétiques, et le plan lumière. Ce fonds aurait aussi servi à la mise en œuvre d'un programme pour préserver les espaces de création, souvent situés en périphérie de la zone du PPU, et contribuant ainsi à faire le lien vers les autres secteurs du Quartier.

Aidant à passer d'un modèle foncier à un modèle de création de richesse, le PPU doit être accompagné d'un programme qui permette de garder des espaces d'innovation, et de garder une place pour le foisonnement culturel qui donne toute sa saveur au quartier.

Recommandation : Mettre en place un programme pour conserver la présence d'entreprises et d'organismes culturels et créatifs dans le territoire.

3.2 ASSURER LA VITALITÉ DES ESPACES PUBLICS CRÉÉS

Réussir le Quartier des spectacles, c'est entre autre le faire vivre pendant les quatre saisons. Le PPU crée un grand nombre de parcs et places publiques. Aussi exceptionnelle que soit la qualité de l'aménagement de ces espaces, il sera néanmoins nécessaire de s'assurer de leur animation en dehors des périodes événementielles.

L'inclusion d'équipements modulaires et multifonctionnels permet d'accommoder une grande variété d'événements petits et grands. L'accès à ces équipements dépend aussi de contraintes financières : une modulation des coûts d'exploitation des espaces publics créés habituellement assumés par les organisateurs (coûts de fermeture des rues, sécurité, location espaces, etc.) les gardera abordables pour les plus petits événements

Les festivals ne laissant que quelques semaines au printemps et à l'automne avant la période de gel, un équipement hivernal, tel une patinoire, permettrait de prolonger l'activité dans le secteur l'hiver, après les heures de bureau. Certains services dont la provision est prévue à partir des bâtiments en périphérie des places (toilettes, par exemple), s'ils sont accessibles aux utilisateurs des places en période hors festivals, aideront aussi à accueillir les visiteurs.

Le PPU reconnaît de besoin d'un organisme responsable de l'animation des espaces créés (p. 24), et propose que les tâches de régie et d'entretien des espaces soient confiés à un OBNL. Le Partenariat appuie cette proposition, et demande que le mandat de cet organisme soit clarifié rapidement, pour assurer qu'il soit en mesure d'agir dès les espaces terminés.

Tel que précisé dans la section traitant du Plan lumière, le Partenariat réitère sa demande de se voir confier l'implantation et la régie du plan lumière et de l'affichage lumineux du secteur, pour garantir leur intégration au Plan lumière.

Recommandation : Confier l'animation, la gestion et l'entretien des places et parcs créés par le PPU à un OBNL dès que possible, pour qu'il soit en mesure d'assumer ces fonctions à la livraison des places publiques.

3.3 ACCÈS ET INTERMODALITÉ

Pour répondre aux objectifs de favoriser l'accessibilité du quartier (p. 10) et l'utilisation du transport collectif (p. 12), il est impératif de se doter d'une stratégie de gestion des déplacements qui prenne en compte le fonctionnement des festivals, et leur impact sur les réseaux de transport (fermeture de rues et pistes cyclables, modification des accès aux stationnements, demande accrue de transport actif et supports à vélo, etc.)

Au printemps 2007, lors de l'annonce de la Ville de Montréal qu'elle planterait une piste cyclable sur le boulevard de Maisonneuve, la Ville de Montréal nous indiquait que son tracé et les infrastructures associées seraient étudiés dans le cadre de l'exercice du PPU. Étaient alors soulevés des questions quant à la fermeture de la piste pendant les périodes de festivals, ou la localisation du stationnement de vélo. Le tracé de cette piste n'est par contre illustré sur aucune des cartes incluses dans le document du PPU.

Les salles de spectacles et lieux de diffusion du quartier attirent leur public de la grande région métropolitaine. Pour encourager l'utilisation du transport en commun, il faut commencer par le rendre disponible. À quoi bon limiter l'accès aux automobilistes, si à la sortie du spectacle le métro ne roule plus? Destination nocturne, la question des transports doit y être réfléchie pour proposer des solutions appropriées à ses fonctions de divertissement.

Recommandations : Renforcer l'adéquation des réseaux de transport en commun et actifs avec l'emplacement et les horaires des spectacles et événements.

3.4 DU PPU AU QUARTIER DES SPECTACLES

Le Pôle de la Place des arts ne représente qu'une partie du territoire du Quartier des spectacles. L'urgence d'agir pour protéger les festivals qui font la marque de commerce de Montréal ne diminue pas la pertinence de poursuivre la revitalisation vers l'est.

Nous proposons ci-dessus d'étendre l'intervention sur la rue Sainte-Catherine à grandeur du territoire. Comme la majorité des aménagements proposés se concentrent à l'ouest de la rue Clark, sans intervention au-delà des frontières du PPU, nous risquons d'y voir la désarticulation actuelle du cadre bâti s'accroître.

Le PPU souligne l'importance du boulevard Saint-Laurent. En effet, se développe autour de l'intersection Saint-Laurent - Sainte-Catherine toute une activité de création et d'émergence. Bien que partie du territoire du PPU actuel, ce pôle central ne bénéficie pas directement des aménagements physiques de ce PPU. Ce pôle central mérite une considération particulière supplémentaire, d'autant plus qu'il sert de lien vers la partie est du Quartier des spectacles, le pôle du Quartier latin.

La partie est du Quartier des spectacles poursuit elle aussi sa transformation. Avec le succès de la Grande bibliothèque et la présence marquée de l'UQÀM, ce secteur sera la porte d'entrée des quartiers du savoir et de la santé. La présence d'une population résidante immédiatement autour du territoire couvert par le PPU renforce le besoin de traiter activement de la cohabitation entre les différentes activités à l'échelle du Quartier des spectacles.

Nous réitérons donc notre demande³ que soit considéré l'aménagement du Pôle est du Quartier des spectacles dans une stratégie à largeur du territoire du Quartier des spectacles, qui permette d'étendre le développement entrepris à l'ouest du territoire au Quartier des spectacles au complet.

Recommandation : Entreprendre un exercice de planification détaillé dans le secteur est du Quartier des spectacles, pour renforcer les liens entre les trois pôles du Quartier des spectacles et la cohésion du territoire dans son ensemble.

³ Cette demande a d'ailleurs fait l'objet d'une recommandation adoptée par la Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif suite aux consultations publiques sur le bilan 2006-2007 du Plan d'urbanisme,

CONCLUSION : UN PROJET PUBLIC ET UN PROJET COLLECTIF

Le 25 septembre 2007, le Programme particulier d'urbanisme pour le Pôle de la Place des Arts était présenté au Partenariat. Le Conseil d'administration du Partenariat adoptait unanimement une résolution appuyant le schéma d'aménagement du PPU pour le Pôle de la Place des Arts, et résolvait de détailler leurs commentaires et suggestions lors des consultations publiques à cet effet.

S'appuyant sur une démarche lancée par l'ADISQ et soutenue par la société civile, le PPU Pôle Place des Arts propose de transformer la partie Ouest du Quartier des spectacles en rétablissant le lien vers le centre des affaires, et renforçant le statut de destination touristique de secteur du Quartier des spectacles. Le programme invite par ailleurs à la réflexion en ce qui concerne des mesures d'accompagnement à la mise en œuvre, mesures impératives (sine qua non) au développement du Quartier des spectacles.

Nous applaudissons l'orientation du PPU qui vise à donner aux grands événements des espaces pérennes. C'est en effet l'occasion de créer des infrastructures qui serviront les festivals de toutes tailles, et rendront attrayant ces places à longueur d'année. Pour garantir la qualité de ces espaces, nous appuyons donc l'idée qu'un organisme à but non-lucratif soit responsable de l'animation et de l'entretien des places publiques.

Il reste néanmoins une solution à développer à court-terme pour assurer la présence d'activités de création, et ce dans plusieurs domaines et pour tout le cycle de création, production et diffusion. Les salles de spectacle privées qui contribuent à l'identité historique au quartier, en particulier, sont menacées par la hausse des valeurs foncières.

Ayant déjà fait ses preuves, le Plan lumière du Quartier des spectacles est l'un des moyens efficaces et prouvés de révéler la richesse de l'offre du Quartier des spectacles. Il s'appuie sur une identité fédératrice, sur les actifs patrimoniaux, et sur le génie du lieu. La poursuite de son implantation est essentielle et permettra d'étendre la portée de la revitalisation enclenchée dans le secteur de la Place des Arts au Quartier des spectacles au complet.

Il est essentiel de rappeler que le territoire du Quartier des spectacles va au-delà de la zone couverte par le PPU. La rue Sainte Catherine, axe commercial et culturel, doit être consolidée pour remplir la fonction d'axe de découverte du Quartier. Elle renforcera la cohésion du territoire en reliant les pôles central (autour de l'intersection Saint-Laurent – Sainte-Catherine) et Est (autour de la rue Saint-Denis) du Quartier des spectacles.

Le PPU nous présente une occasion unique de repositionner Montréal comme destination culturelle d'envergure internationale. Profitons en pour réaliser un Quartier à la hauteur de l'ambition de la créativité Montréalaise, où il fait bon vivre, créer et se divertir.

RECOMMANDATIONS

- > Assurer que les aménagements finaux intègrent les contraintes de fonctionnement des grands événements, et soit adaptables à plusieurs types et tailles d'événements.
- > Développer des éléments de mobilier signalétiques pour les espaces créés par le PPU qui renforcent l'identité développée par le Partenariat pour le Quartier des spectacles, pour que ces éléments puissent ultérieurement être installés dans les espaces publics du Quartier des spectacles au-delà des frontières du PPU
- > Sainte-Catherine, axe identitaire : Travailler l'intervention sur la rue Sainte-Catherine pour qu'elle s'étende de City Councillors à Saint-Hubert, et pour qu'elle comprenne des éléments qui mettent en place l'identité du Quartier. Accompagner cette intervention d'un programme pour les améliorations du domaine privé (par exemple, commencer par faire de la rue Sainte-Catherine entre City Councillors à Saint-Hubert l'une des zones visées par le PR@M commerce).
- > Réaliser le Plan lumière : Intégrer les éclairages, écrans, et projections que propose le PPU au Plan lumière du Partenariat, et confier au Partenariat le mandat d'implantation, de gestion et de régie du réseau.
- > Mettre en place un programme pour conserver la présence d'entreprises et d'organismes culturels et créatifs dans le territoire.
- > Confier l'animation, la gestion et l'entretien des places et parcs créés par le PPU à un OBNL dès que possible, pour qu'il soit en mesure d'assumer ces fonctions à la livraison des places publiques.
- > Renforcer l'adéquation des réseaux de transport en commun et actifs avec l'emplacement et les horaires des spectacles et événements.
- > Entreprendre un exercice de planification détaillé dans le secteur est du Quartier des spectacles, pour renforcer les liens entre les trois pôles du Quartier des spectacles et la cohésion du territoire dans son ensemble.

ANNEXE

LISTE DES DOCUMENTS TRANSMIS POUR L'ÉLABORATION DU PPU

État des lieux : Convercité. 2003 Étude du Quartier des Spectacles. Bilan de la situation d'un territoire

Synthèse des Perceptions : Bernard Lamothe. 2003 Vers une Vision partagée du Quartier des spectacles (texte complet et sommaire)

Vision :

Martens Consulting. 2003 Une vision du Quartier des spectacles, le 19 et 20 novembre 2003

Partenariat du Quartier des spectacles. 2003. La Vision du Quartier des spectacles – Dix grandes orientations.

NOMADE_Architecture et Brière, Gilbert + Associés. Juin 2004. Le Quartier des spectacles, une destination culturelle.

Partenariat du Quartier des spectacles. 2006. Une Vision pour le Quartier des spectacles. (dépliant).

Études de circulation :

Tecsult. 2004 Étude de circulation sur le territoire du Quartier des spectacles.

Dessau Soprin. Juillet 2004. Réaménagement des boulevard de Maisonneuve et Président Kennedy dans le secteur de la Place des arts.

Retombées :

Groupe Altus. 2004. Retombées immobilières

Leblanc, Gérald. 2004. Impacts économiques pour le Québec du projet de développement du Quartier des Spectacles à Montréal.

Identité : Intégral Ruedi Baur + Intégral Jean Beaudoin. 2006. Cahier des principes de déploiement de l'identité sur le territoire.

Pôle Place des Arts :

NOMADE_Architecture. 2005 Critères d'aménagement du Pôle de la Place des Arts. (Rapport et dépliant)

Groupe Cardinal Hardy. 2006. Pôle Place des Arts : Rue Sainte-Catherine. Proposition d'aménagement pour le lien Place des Arts - Complexe Desjardins. Étude conjointe avec la Place des Arts et Place Desjardins Inc.

NOMADE_Architecture et Groupe GGBB. 2007. Étude sur la pérennisation des festivals. Étude conjointe avec Juste pour rire et le Festival International de Jazz de Montréal

Espaces abordables : Groupe FGMR. 2005. Étude sur l'accès à la propriété d'espaces de création abordables dans le Quartier des spectacles.

Document de la Ville de Montréal : Service de Mise en valeur du territoire et du patrimoine. 2003. Le Quartier des spectacles; De l'Idée à la Vision. Document d'orientation.

Avis et correspondance :

Îlot Balmoral - Lettres à Mme Line Beauchamp, Mme Monique Jérôme-Forget et M. Jean-Marc Fournier, 1er décembre 2003

Îlot Balmoral - Lettre à Mme Monique Jérôme-Forget, 15 janvier 2005

Îlot Balmoral - Lettres à Mme Line Beauchamp, et M Benoît Labonté, 17 octobre 2006

OSM - Lettre à M. Jean Roy et François Rioux, 1er décembre 2006

ANNEXE LISTE DES MEMBRES DU PARTENARIAT

Charles Lapointe¹ *Président*, Tourisme Montréal

Jacques Primeau¹ *Vice-Président*, ADISQ

Phil O'Brien¹ *Vice-président*, Développement Télémedia inc.

Marie Lavigne¹ *Trésorière*, Place des Arts

Daniel Bigras¹, Desjardins Gestion immobilière

Lise Bissonnette, Grande Bibliothèque du Québec

Patrick Cappa, Hyatt Regency Montréal

Rémi Caron¹, Théâtre St-Denis

Joanne Chevrier, Hydro-Québec

Sébastien Croteau, Association des petits lieux d'art et de spectacles (APLAS)

Rosario Demers, Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent

Éric Devlin, Galerie Éric Devlin

Martin Galarneau, Thibault, Messier, Savard et associés inc.

Guy Hébert¹, Arrondissement de Ville-Marie

Rachel Laperrière, Ville de Montréal, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

Marc Mayer, Musée d'art contemporain

Pierre Parent¹, UQAM

Lorraine Pintal, Théâtre du Nouveau Monde

Danielle Roy, Juste pour rire

Michel Sabourin, Club Soda

Monique Savoie, Société des arts technologiques

Jean Séguin, Ministère des Affaires municipales et des régions

Alain Simard¹, L'Équipe Spectra

¹ membres du comité exécutif du Partenariat.

EXTRAIT D'UNE RÉOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES TENUE AU SAVOY, AU 59, RUE SAINTE-CATHERINE EST, LE 25 SEPTEMBRE 2007, À 12H00.

RÉSOLUTION PODS CA.2007.09.25.00128 – Programme Particulier d'urbanisme, pôle Place des Arts

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JACQUES PRIMEAU, APPUYÉE PAR MADAME MARIE LAVIGNE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPUYER le schéma d'aménagement du Programme Particulier d'urbanisme pour le Pôle Place-des-Arts (PPU) tel que présenté ce 25 septembre 2007;

DE MANDATER le Comité Exécutif et la Direction Générale à analyser le document complet et final du PPU et de formuler un rapport qui sera déposé lors des consultations publiques sur le PPU.

D'INFORMER la Ville, le gouvernement du Québec, et le gouvernement fédéral de cette résolution.

CERTIFICAT

Je soussigné, **CHARLES LAPOINTE**, président du **PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES**, certifie par les présentes que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée par les administrateurs de ladite compagnie le 8 juin 2006, conformément aux dispositions de la Loi et que ladite résolution est toujours en vigueur et conserve ses effets.

ATTESTÉ, DATÉ ET SIGNÉ à Montréal, ce 25 septembre 2007



M. Charles Lapointe, Président
Partenariat du Quartier des spectacles

EXTRAIT D'UNE RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES TENUE AU SALON ANJOU DU CENTRE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL HYATT, 1255, RUE JEANNE-MANCE, LE 27 AOÛT 2007, À 13H30.

RÉSOLUTION PQDS CA.2007.08.27.00126 – Signalétique Quartier des spectacles

- ATENDU QUE l'identité du Quartier des spectacles est le résultat d'un processus concertatif ayant regroupé les membres du Partenariat et de nombreuses parties prenantes du territoire,
- QUE Intégral Ruedi Baur + Intégral Jean Beaudoin sont lauréats du concours de design pour le développement de l'identité et la signalétique du Quartier des spectacles en 2005, et qu'ils travaillent depuis aux initiatives de design en découlant, dont le Plan lumière,
- QU'il y a un besoin d'un geste fort pour ancrer l'identité du Quartier des spectacles dans le territoire,
- QUE le Plan Particulier d'urbanisme pour le Pôle de la Place des Arts peut proposer l'adoption de normes de signalétique et de mobilier,

SUR PROPOSITION DE MADAME MONIQUE SAVOIE, APPUYÉE PAR MADAME LISE BISSONNETTE, IL EST RÉSOLU :

- DE RECEVOIR la proposition d'Avant-projet sommaire de signalétique des consultants Intégral Ruedi Baur + Intégral Jean Beaudoin,
- DE DEMANDER, sur la base de cette charte, et en tenant compte de besoins particuliers liés aux moments d'exception que sont les festivals, que le travail de design de signalétique et de mobilier urbain réalisé à ce jour par Ruedi Baur pour le Partenariat soit intégré aux travaux d'élaboration du PPU,
- DE TRANSMETTRE la proposition d'Avant-projet sommaire de signalétique aux autorités de l'Arrondissement Ville-Marie et de la Ville de Montréal,
- DE RECOMMANDER aux autorités compétentes que les services de Rudi Baur soient retenus à titre de designer de signalétique et de mobilier urbain dans le cadre du travail de l'équipe chargée de l'élaboration du PPU.

CERTIFICAT

Je soussigné, **CHARLES LAPOINTE**, président du **PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES**, certifie par les présentes que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée par les administrateurs de ladite compagnie le 8 juin 2006, conformément aux dispositions de la Loi et que ladite résolution est toujours en vigueur et conserve ses effets.

ATTESTÉ, DATÉ ET SIGNÉ à Montréal, ce 27 août 2007



M. Charles Lapointe, Président
Partenariat du Quartier des spectacles

**EXTRAIT D'UNE RÉOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARTENARIAT DU QUARTIER DES
SPECTACLES TENUE AU CENTRE DE CONFÉRENCE DU HYATT REGENCY,
SALON ANJOU, LE 15 JUIN 2007 À 8H00**

**RÉSOLUTION PQDS CA.2007.06.15.00121 – Programme fonctionnel et technique des
festivals, pôle Place des Arts**

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR le rapport du Programme fonctionnel et technique des festivals, pôle Place des Arts, sous réserve de l'approbation finale par les partenaires,

DE COMMUNIQUER le rapport à l'équipe du PPU et aux intervenants concernés, comprenant la SHDM, SIQ, et la Ville de Montréal.

CERTIFICAT

Je soussigné, **CHARLES LAPOINTE**, président du **PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES**, certifie par les présentes que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée par les administrateurs de ladite compagnie le 8 juin 2006, conformément aux dispositions de la Loi et que ladite résolution est toujours en vigueur et conserve ses effets.

ATTESTÉ, DATÉ ET SIGNÉ à Montréal, ce 15 juin 2007



M. Charles Lapointe, Président
Partenariat du Quartier des spectacles

PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES

MONTRÉAL

Montréal, le 8 février 2008

Monsieur Claude Léger
Directeur général
Ville de Montréal
Hôtel de Ville
275, Notre-Dame Est, bureau 4.127
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Exploitation d'un système d'animation scénographique et d'affichage culturel
Réf. : P700

Monsieur le directeur général,

Le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place des arts propose un système d'animation scénographique et d'affichage culturel (section 4 Le projet d'aménagement - sous-section 4.2.1.5 - l'animation, et section 6 La stratégie de mise en œuvre - sous-section 6.3.1 - les leviers de financement). Le Partenariat du Quartier des spectacles (Partenariat) souhaite, par la présente, solliciter un mandat de la Ville de Montréal pour l'intégration des écrans dynamiques proposés dans le cadre du PPU aux travaux du plan lumière du Partenariat et plus particulièrement à leur intégration au réseau que nous sommes à élaborer.

Comme vous le savez, le Conseil d'administration* du Partenariat a entériné et suit un schéma directeur pour le déploiement de son plan lumière, schéma proposé par le designer de renommée internationale Ruedi Baur. Ce schéma comprend trois types d'intervention sur le territoire :

- > une signature lumière signalétique (les fameux points rouges primés internationalement);
- > un éclairage architectural sur les bâtiments participants scénographié pour souligner les moments de spectacles;
- > la mise en place d'un réseau de marquises dynamiques en remplacement des marquises traditionnelles des salles de spectacles, agrémentées, lorsque pertinent, de murales-écrans dynamiques sur les murs de certaines salles.

En complément, le schéma propose l'intégration d'un mobilier urbain aux couleurs du Quartier des spectacles. Ce mobilier défini par Intégral dans le cadre d'un mandat que la Ville de Montréal nous a octroyé, a été présenté au groupe Astral média, responsable, pour le compte de la Ville de Montréal des colonnes d'affichage (colonnes Astral sur le domaine public). Nous sommes heureux de vous rapporter que nos discussions avec Astral vont bon train et que ceux-ci considèrent sérieusement investir dans un mobilier signé à l'identité visuelle du Quartier des spectacles. Ce mobilier incorporera un écran dynamique qui ferait partie intégrante du réseau de notre plan lumière, diffusant des images au diapason de nos marquises. Imaginez toutes ces installations fonctionnant à l'unisson. Le rendu lumineux donnerait littéralement l'effet d'un cœur qui bat au rythme de l'animation du quartier. Un concept unique!

Cette cohésion par la mise en réseau des contenus culturels, de l'animation et d'une mise en lumière unique est la fondation même de notre vision et de l'identité territoriale que nous promovons depuis 2003. En effet, celle-ci stipule l'importance de signer le Quartier de façon unique et distincte, et de rendre visibles au niveau de la rue toute son offre culturelle et sa créativité. Il est essentiel que les efforts de tous et chacun convergent dans une même direction. À l'heure où le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles se met en mode de réalisation, et que ce dernier prévoit dès sa première phase l'installation d'un ou plusieurs écrans dynamiques au pourtour de la Place du Quartier des spectacles, il nous apparaît essentiel que ces écrans diffusent l'identité que nous avons développée pour le Quartier des spectacles.

Le PPU propose, fort à propos, qu'un organisme à but non lucratif (OBNL) soit responsable de la régie centrale de ce réseau. Le Partenariat, promoteur et gardien de l'identité visuelle du Quartier des spectacles, est un OBNL qui, justement, travaille depuis sa création au développement et à la mise en œuvre d'un plan lumière et de sa mise en réseau. Forts de sa vision et de l'appui des forces vives du territoire, nous avons démontré notre expertise par de premières réalisations saluées internationalement. Il y a encore beaucoup à faire et nous développons présentement les alliances locales, tant avec les acteurs culturels que technologiques et médiatiques nécessaires pour le succès durable de cette opération.

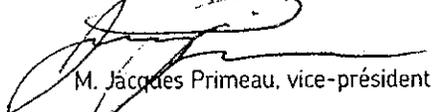
Nous sollicitons donc, dans la continuité de nos travaux et de notre collaboration, que nous soient confiés les mandats d'implantation, de gestion et de régie du réseau et du plan lumière pour les composantes relevant de la juridiction de la Ville de Montréal et ses partenaires du PPU. Un mandat clair de la Ville de Montréal au Partenariat aurait comme avantage d'aider à cristalliser les efforts de tous et de renforcer notre travail de cohésion si essentiel au succès de ce grand projet.

Ce mandat peut se définir en continuité avec les contributions que la Ville de Montréal nous a accordées depuis 2005 et celles prévues pour les années 2008 à 2010. Notre souhait est de compléter la mise en place du réseau du plan lumière pour le Festival Montréal en Lumière 2010, ce qui est compatible avec les échéanciers du PPU. Nous travaillons également sur un modèle financier permettant l'autofinancement de certaines composantes du réseau, une fois en place. Nous avons sondé des partenaires potentiels et l'intérêt est réel.

Nous sommes disponibles pour une rencontre afin de préciser le mandat et le rôle que nous pourrions jouer. Notre volonté est de donner à Montréal un quartier unique et vivant qui fera figure d'exemple au niveau international.

Veuillez agréer, monsieur le directeur général, l'assurance de notre considération distinguée.


M. Charles Lapointe, président


M. Jacques Primeau, vice-président


M. Phil O'Brien, vice-président

Noté : * Ont siégé comme administrateurs pour la Ville de Montréal : M. Cameron Charlebois (2003-4), M. Marc Tremblay (2004-7), Mme Francine Sénécal et M. Martin Lemay (2005-06). M. Clément Demers a également siégé jusqu'à sa démission lors de l'octroi de mandat à OIM pour la réalisation du PPU. Siègent toujours au Conseil : M. Guy Hébert et Mme Rachel Laperrière DGA, centre-ville et culture, Ville de Montréal

cc. Pierre Deschênes, Directeur général
Guy Hébert, DGA centre-ville, Ville de Montréal
Rachel Laperrière, DGA culture, Ville de Montréal

PD/mer

M. Seguin

Corporation de
développement
urbain



209, rue Sainte-Catherine Est, 6^e étage,
Bureau 6455

C.P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
Téléphone : (514) 987-0303
Télécopieur : (514) 987-6735
Courriel : cdufsl@uqam.ca
Site web : www.faubourgssaint-laurent.com



MÉMOIRE

Historique

La Corporation de développement urbain du Faubourg Saint Laurent a été créée en 1993. Un certain nombre de citoyens riverains ont alors clairement identifié qu'ils devaient se regrouper et se doter d'un outil afin de relancer le développement de ce secteur du centre ville au prise avec de graves problèmes sociaux et économiques.

Ce regroupement des forces vives du milieu a mené à la création d'une association volontaire dont la mission est de susciter et réaliser un développement cohérent du territoire. La CDU, comme on l'appelle familièrement, compte actuellement une cinquantaine de membres qui se cotisent pour financer leur association.

La CDU s'est concentré à la revitalisation urbaine du Faubourg Saint-Laurent en initiant ou accompagnant de grands projets à caractère culturel ou éducatif : la **Grande Bibliothèque**, le **Cinéplex Quartier latin**, l'**Îlot Voyageur**, la **Maison du prêt d'honneur**, le **Club Soda**, la **Société des arts technologiques** et maintenant le **2-22 rue Sainte-Catherine est**. Elle s'intéresse également au développement résidentiel du quartier et s'investit dans des projets comme le SLEB ou les résidences du groupe Aquilini.

Plus récemment, la CDU a été l'un des initiateurs de la coalition qui visait à ramener le CHUM au centre ville.

En 1999, la Corporation a accueilli favorablement le projet de « Quartier des spectacles » de l'ADISQ afin de créer un milieu plus accueillant pour les quelques 23 salles de spectacles situées dans le périmètre du Faubourg Saint-Laurent. Ces salles de

spectacles contiennent pas moins de **28,000 places** prêtes à accueillir autant de spectateurs à chaque soir. La CDU s'est battu aux côtés de l'ADISQ pour faire du Quartier des spectacles le projet vedette du Sommet de Montréal en 2001.

À l'occasion du RV 07, les trois paliers de gouvernement ont annoncé des investissements de 120M\$ pour mettre en œuvre le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur ouest du Quartier des spectacles, en périphérie de la Place des arts. Ces aménagements permettront éventuellement de doter nos grands festivals des lieux et infrastructures nécessaires à leur pérennisation.

Bien qu'il ne touche que la portion ouest du Quartier des spectacles, la réalisation de ce Programme particulier d'urbanisme est pour la CDU la concrétisation d'une vision élaborée depuis plusieurs années et des démarches qu'elle a effectuées. Nous ne pouvons que **féliciter les élus de l'arrondissement** d'avoir provoqué en un aussi court laps de temps l'aboutissement de ce processus.

PPU Quartier des spectacles, secteur Place des Arts

Dans l'ensemble la CDU est satisfaite des aménagements proposés. Nous sommes particulièrement heureux de constater que les responsables du PPU se sont attaqués avec détermination à réparer l'erreur qu'avait constitué l'expropriation de l'Îlot Balmoral pour un projet gouvernemental qui n'avait jamais vu le jour. L'aménagement d'une grande place publique et la reconfiguration des rues ainsi que du mobilier urbain de ce secteur deviendront, nous n'en doutons pas, un atout précieux pour le centre ville montréalais et, nous l'espérons, la pierre angulaire pour faire de l'ensemble du Faubourg Saint Laurent le cœur de cette métropole culturelle que veut devenir Montréal.

Par ailleurs, dans le cadre de la présente consultation, la CDU désire porter à l'attention des élus de l'Arrondissement un certain nombre de points qui méritent une attention particulière.

1. Le 2-22 Sainte Catherine

Bien que le territoire du PPU s'étirait jusqu'à la rue Saint Dominique, nous comprenons mal qu'aucunes mesures de requalification n'aient été proposées pour le secteur du Boulevard Saint Laurent.

Nous désirons particulièrement attirer l'attention sur le développement du terrain situé au 2-22 Est Sainte Catherine, récemment exproprié et qui sera bientôt cédé à un promoteur par la ville. La CDU a eu l'occasion de faire valoir à plusieurs reprises que tous les moyens doivent être nécessaires pour que l'édifice qui y sera érigé réponde aux conditions suivantes :

- Une occupation commerciale de qualité aux étages inférieurs.
- Des espaces dédiés à la diffusion culturelle
- Un design qui fasse consensus et qui fasse l'objet d'un concours, tel proposé par la politique culturelle de Montréal adoptée lors du RV 07.

2. STATIONNEMENT ET TRANSPORT

Que ce soit sur le boulevard Maisonneuve, la rue Jeanne-Mance ou sur la rue Président Kennedy, à terme, les aménagements réalisés dans le cadre du PPU feront disparaître plusieurs places de stationnements. Nous avons suggéré dans un mémoire adressé à au mandataire responsable de la confection du PPU la suggestion de construire sous l'îlot Clark un stationnement municipal qui pourraient remplacer les stationnements sur rue et surtout contribuer à garder à un coût raisonnable les places de stationnement dans les terrains privés enlevés. Cette suggestion n'a pas été retenue. **Nous réitérons cette suggestion.** Depuis quelques années les salles de spectacles du quartier doivent rivaliser d'audace et d'ingéniosité avec les salles de spectacles de la banlieue qui offrent le stationnement gratuit ou à un prix dérisoire. L'imposition du stationnement tarifé le samedi soir et le dimanche n'a pas aidé non plus.

Il est aussi recommandé dans le PPU (page 10) de mettre en place **“un système de guidage intégré qui permettra d'indiquer en temps réel, sur des panneaux lumineux, le nombre de places disponibles sur chacun des sites offerts et la distance en mètres jusqu'à ceux-ci.”** Nous espérons que cette mesure sera mise en application le plus rapidement possible et que nous pourrons en évaluer les résultats dès cette année.

Il est dit dans le PPU que le quartier est bien desservi en pistes cyclables. Il est vrai que l'ajout de la piste cyclable du boulevard Maisonneuve a beaucoup aidé à la circulation des cyclistes. Cependant les supports à vélos font cruellement défaut dans tout le quartier. Pourquoi inciter les gens à se servir du vélo plutôt que l'automobile s'ils ne peuvent stationner ni l'un ni l'autre? **Nous recommandons d'installer de nombreux supports à vélo tant dans la périphérie du PPU que**

sur les rues Sainte-Catherine, Saint-Laurent, Saint-Denis et Berri.

Enfin le métro, selon les lignes, ferme entre minuit quinze (00 :15 ligne bleu) et 1 heure quarante (1 :40 Longueuil) cela nous apparaît nettement trop tôt les vendredi et samedi. Souvent, les spectacles principaux commencent à 23:00. **Nous recommandons de fermer les lignes de métro, particulièrement celles qui mènent à Laval et à Longueuil à 3 :00 i.e en même temps que la fermeture des bars.** Cette mesure participerait sûrement à faire revenir les jeunes dans le centre-ville.

TOILETTES PUBLIQUES

Compte tenu de l'achalandage que recevront les deux places publiques des îlots Balmoral et Clark, nous pensons qu'il est préférable **d'y installer un certain nombre de toilettes publiques reliées au système d'égout de la ville.** Ces toilettes devraient être en nombre suffisants pour accommoder la plupart des événements, sauf les grands festivals alors que des toilettes d'appoint pourront être ajoutées.

Nous recommandons également l'installation de toilettes publiques dans l'ensemble du territoire couvert par le PPU, notamment sur le Boulevard Saint Laurent. On prétend à tort que la présence de toilettes publiques encourage l'itinérance. Nous ne croyons pas qu'il y ait une relation entre les deux, pas plus que l'absence de stationnement découragera l'utilisation de l'automobile.

EMBELLISSEMENT DES ARTÈRES VOISINES

Il serait dommage de refaire une beauté au seul secteur couvert par le PPU, sans penser aux artères voisines.

À la page 9 de la proposition, il est question **“ de mettre en œuvre un programme de restauration et d'embellissement des façades sur la rue Sainte-Catherine et boulevard Saint-Laurent”.** Nous applaudissons à cette idée et en souhaitons la réalisation rapide.

À notre connaissance le programme PRAM déjà annoncé l'automne dernier faisait des propositions intéressantes concernant cette problématique. L'arrondissement a-t-il l'intention d'injecter des sommes d'argent supplémentaires à ce programme? **Nous vous recommandons de débloquer dans un court délai la mise en œuvre**

d'une version bonifiée de ce programme pour l'ensemble du territoire du Quartier des spectacles, et plus particulièrement pour les rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent.

ÉCRAN GÉANT ET POLITIQUE D’AFFICHAGE

Le PPU évoque la possibilité d'installer d'immenses écrans géants sur la Place du Quartier des spectacles.

Nous sommes très perplexes face à cette idée, d'autant plus qu'on en parle comme d'une façon de créer des revenus afin d'assurer l'entretien et l'animation de cette place. Si on parle de revenus, c'est qu'on parle de publicité. Or, il est certain que la vente de publicité sur ces écrans risque d'entrer en conflit avec les commanditaires des différents festivals ou événements qui se dérouleront sur cette place publique.

Mais au-delà de cette question de conflit, **nous croyons qu'il serait de très mauvais goût de doter cette place publique d'un réseau d'écrans géants** qui ne seront rien d'autres dans quelques années que l'équivalent de panneaux réclames.

Par ailleurs, il n'est fait mention nulle part dans le PPU d'une politique d'affichage culturelle, tant dans le périmètre du PPU que dans l'ensemble du territoire du Quartier des spectacles. La CDU a encore frais en mémoire l'installation des panneaux d'affichages d'ASTRAL MÉDIA, dans le milieu des années 90. À l'origine, ces panneaux devaient faire une large place à l'affichage culture et un pourcentage de l'espace devait être réservé à moindre prix pour les organismes culturels.

Aujourd'hui nous savons très bien que les organismes culturels ne peuvent se payer le prix exigé pour la location de ces espaces et qu'ils sont condamnés à l'affichage sauvage

Il faut éviter que cette situation se répète dans le futur Quartier des spectacles. La mise en place d'un réseau d'affichage culturel, distinct des réseaux commerciaux, doit être planifiée dans les plus brefs délais.

L'OCCUPATION CULTURELLE ABORDABLE

Les responsables du PPU ont mis de l'avant une vision qui transformera en profondeur le périmètre de la Place des arts.

Il ne faut cependant pas oublier que l'état déplorable dans lequel se trouve aujourd'hui cet espace, particulièrement l'îlot Balmoral, est attribuable à l'expropriation par le Gouvernement du Québec des édifices qui s'y trouvaient pour un projet qui n'a finalement jamais vu le jour. Notamment, l'expropriation des bâtiments **Blumenthal** et **Wilder** a évincé et chassé du territoire un grand nombre de petits organismes culturels qui s'y étaient établis compte tenu des coûts de loyers raisonnables qui y étaient demandés.

Le Gouvernement du Québec a récemment annoncé son intention de confier la requalification du Blumenthal au Festival de Jazz, qui en fera sa demeure permanente, un musée et une petite salle de spectacle.

Le CDU recommande que le Gouvernement du Québec, aussi propriétaire du Wilder, conserve et rénove cet édifice pour en faire un lieu de création et de diffusion abordable pour les organismes culturels. Cette requalification pourrait se faire en confiant à une OBNL issu du milieu le mandat de rénover et gérer par la suite l'édifice.

LA GESTION ET L'ANIMATION DE LA PLACE DU QUARTIER DES SPECTACLES

• ANIMATION

Une autre préoccupation majeure de la CDU concerne l'animation de la Place des festivals en dehors de la tenue des festivals. Nous savons que la Place Émilie-Gamelin a connu une année très animée en 1992 lors de son inauguration. Des artistes et troupes de toute nature ont animé cette Place durant l'été 1992. Ce programme d'animation a par la suite été abandonné et cette place est devenue un endroit fréquenté par les marginaux et un lieu dangereux, à tel point l'arrondissement a du faire des changements majeurs dans sa configuration physique et continue à y injecter des sommes importantes pour en assurer l'animation.

La CDU croit que pour maintenir la Place du Quartier des spectacles vivante, attrayante pour les citoyens du Quartier tout en évitant les problèmes qu'a connus la Place Émilie-Gamelin, il faut y envisager une animation continue, particulièrement en soirée de mai à septembre, quand les grands festivals en seront absents.

- **GESTION**

À la page 24 du PPU on indique : **“Du point de vue fonctionnel, la Ville évalue la pertinence et la faisabilité de confier en régie à un OBNL unique certaines tâches inhérentes au Quartier des spectacles, notamment en gestion des programmes continus (affichage, plan-lumière) et l’animation, et ce, en partenariat avec les services municipaux concernés”**

La CDU désire mettre en garde les autorités afin de ne pas répéter ici le modèle utilisé dans le Quartier international où une association de riverains a été mise en place et s’est dotée de revenus en provenance d’une taxe d’amélioration locale.

Ce modèle a sans doute été valable pour le QIM. Mais nous croyons que la création d’une nouvelle association formée des seuls riverains du PPU n’est pas une bonne idée pour le Quartier des spectacles. Déjà 4 associations différentes sont à l’œuvre sur ce territoire. Outre la CDU, il y a la SDC du Quartier Latin, le Partenariat du Quartier des spectacles ainsi que la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent. Un regroupement supplémentaire ne fera qu’affaiblir la représentation citoyenne dans le quartier.

Nous suggérons que la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent soit l’organisme tout indiqué pour cette mission. Elle a une expertise reconnue pour certains services de proximité (enlèvement des graffitis, décorations de Noël des rues, embellissement estival, propreté etc.) De plus la CDU, en collaboration avec la S.A.T., anime depuis 3 ans le parc de la Paix. Enfin c’est le seul organisme du quartier qui a déjà un membership qui regroupe à la fois des institutions, des salles de spectacles et une partie importante des riverains commerçants.

LES SUITES DU PPU

La majorité des interventions ciblées par le PPU sont limitées au quadrilatère Bleury, St-Urbain, Sainte Catherine et Président Kennedy. Ce n’est là qu’une petite partie du territoire du Quartier des spectacles. Déjà l’expression Quartier des spectacles est réductrice en ce sens qu’elle réduit la fonction du quartier à la dimension spectacle plutôt qu’une dimension culturelle large. En plus, si des mesures immédiates ne sont

pas prises, le Quartier des spectacles lui-même se réduira au quadrilatère de la Place des arts et du Parc des festivals.

Nous recommandons que l'Arrondissement et la Ville prennent sans délai des mesures pour relier la partie ouest du Quartier à sa partie est. Ceci doit se faire par une signalétique commune, un mobilier urbain commun et distinctif ainsi que le plan lumière sur lequel travaille déjà le Partenariat du quartier des spectacles. Il faut surtout faire en sorte de relier les deux extrémités par une intervention importante sur la rue Sainte Catherine le couloir naturel de circulation.

Enfin la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint Laurent est d'avis que la présente consultation publique est une première occasion et un premier forum où devrait être posée la question de la protection des fonctions culturelles. Et ce non seulement dans le territoire du PPU mais dans l'ensemble de ce qu'on appelle le Quartier des spectacles.

Pour garder et développer sa vocation culturelle au cours des années qui viennent, le Faubourg Saint-Laurent fera face à d'importants défis sur le plan du développement urbain :

- L'arrivée du CHUM et le développement d'une Technopole de la santé créera une énorme pression sur l'occupation du territoire et les valeurs foncières. Les premières victimes pourraient être les organismes culturels et les salles de spectacles. Il faudra trouver les moyens pour permettre une cohabitation harmonieuse entre les différentes fonctions économiques du quartier et surtout permettre aux fonctions culturelles de conserver des espaces abordables pour s'y développer.
- Les questions relatives à la circulation des personnes, à la place de l'automobile et au stationnement auront une grande importance pour l'avenir des fonctions culturelles du Quartier. Comment à la fois limiter l'utilisation de la voiture et favoriser les déplacements en transport en commun pour les gens qui viendront y travailler tout en faisant en sorte que ceux qui viendront s'y divertir pourront trouver du stationnement de proximité ?
- La fréquentation des spectacles au Centre ville de Montréal ne cesse de diminuer depuis quelques années au profit des salles de banlieue qui offrent maintenant le même type de spectacles. Pour faire revivre les salles du Quartier des spectacles ainsi que ses lieux de diffusions, il faudra dorénavant

offrir des contenus originaux et différents : spectacles internationaux, spectacles à représentation unique, spectacles à grands déploiement, concentration d'un grand nombre de diffuseurs en art visuels, création de spectacles utilisant les nouvelles technologies. Voilà quelques pistes de solutions. Il faudra trouver le moyen d'aider financièrement les diffuseurs et les salles de spectacles à réinventer leurs contenus et mettre en place des programmations différentes des salles de banlieue.

- Il ne faudra jamais oublié que ce quartier a un lourd héritage et qu'il était le lieu de prédilection du crime organisé et du « night life » montréalais. Il faudra être extrêmement vigilant pour faire cohabiter en soirée les fonctions culturelles avec les fonctions liées au « night life » sans que ces dernières prennent le dessus tout en maintenant une offre de qualité. La tentation sera forte d'y ouvrir des bars et lieux de consommation de toute sorte. Si nous voulons créer un quartier culturel et non faire revivre le « red light », il faudra être très attentif à cet aspect des choses.
- Enfin, nous ne pouvons passer sous silence d'autres enjeux cruciaux pour l'arrondissement : l'itinérance, la reconfiguration des Habitations Jeanne-Mance, la construction de l'édifice au coin de Ste-Catherine et St-Laurent (le 2-22), la construction de l'édifice au-dessus du métro St-Laurent et l'animation de la Place Émilie-Gamelin.

Il n'y a pas de quartier à Montréal où les défis seront aussi nombreux, différents et importants. Comment les aborder de façon harmonieuse et globale ?

La Corporation de développement urbaine du Faubourg Saint Laurent est d'avis que toutes ces interventions qui devront se faire dans un court délai de quelques années, auraient avantage à être encadrées par un nouveau Programme particulier d'urbanisme à l'échelle du quartier.

